

COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

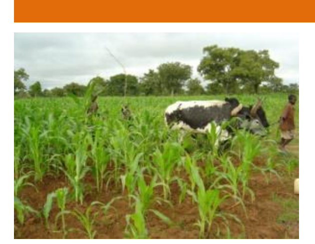
Version 1.0

CADRE HARMONISE

Identification et analyse des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest

MANUEL

Aout 2014






Partenaires Techniques














Partenaires Financiers



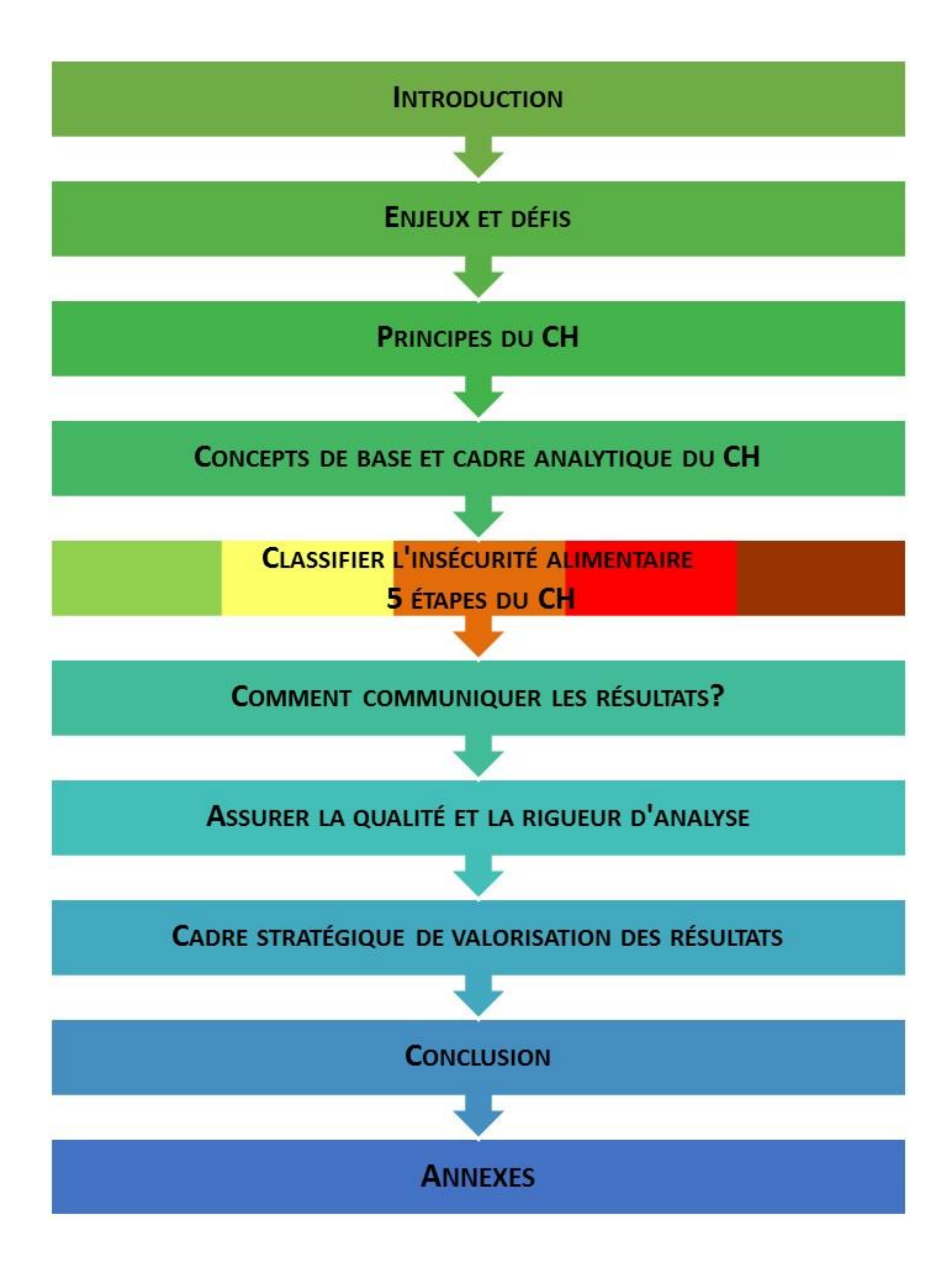





Contacts

Centre régional AGRHYMET
425, Boulevard de l'Université, Rive droite
BP : 11011
Niamey - Niger
Tél. (227) 20 31 53 16 / 20 31 54 36
Fax: (227) 20 31 54 35
E-mail : admin@agrhymet.ne
Site : www.agrhymet.ne

Structuration du Manuel du Cadre Harmonisé



AVANT-PROPOS

Ce manuel est le fruit d'un partenariat dynamique entre le CILSS, la FAO, le PAM, l'UNICEF, le FEWSNET, le JRC-EU, le GSU-IPC, les ONG internationales Oxfam, Save The Children et ACF. Le Cadre Harmonisé (CH), financé par les pays membres du CILSS, l'USAID, l'Union Européenne, l'AFD, est développé dans une démarche de recherche-action depuis 1999 avec les acteurs des dispositifs nationaux des pays du CILSS puis des autres pays du Golfe de Guinée de l'Afrique de l'Ouest à partir de 2012. La recherche-action, menée en équipe pluridisciplinaire composée des Experts des différentes institutions partenaires, a conduit d'une part, à l'identification des systèmes pourvoyeurs d'informations sur l'analyse de la vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et d'autre part à l'établissement d'une méthodologie consensuelle d'analyse.

La démarche du CH, basée sur la participation inclusive, le consensus, la transparence et la coordination en synergie, permet d'analyser la sécurité alimentaire et nutritionnelle des pays jusqu'au troisième niveau administratif (département, cercle, district selon les pays). L'originalité du CH réside dans:

- la responsabilisation des groupes d'analystes des pays pour la production et l'analyse des preuves fiables permettant de classifier la sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- l'opportunité d'estimer les populations affectées selon la sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle;
- la possibilité de produire la cartographie de la situation alimentaire et nutritionnelle.

Le CH est un cadre analytique global des dispositifs nationaux et régional de prévention et de gestion des crises alimentaires par la prise en compte des différents indicateurs de résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'inférence des facteurs contributifs. Le CH améliore par ailleurs la compréhension des concepts, le processus d'estimation des populations vulnérables et le renforcement du cadre de synergie entre les acteurs locaux dans les différents pays et au niveau régional pour une gestion plus efficace des crises alimentaires.

L'utilisation du CH renforce les compétences techniques des cadres nationaux et autres acteurs en matière d'analyse multidimensionnelle de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

REMERCIEMENTS

Le CILSS tient à remercier ses partenaires techniques : FAO, PAM, UNICEF, GSU-IPC, JRC-UE, FEWS NET, Save The Children, Oxfam, ACF, les dispositifs nationaux de l'espace CEDEAO-UEMOA-CILSS et de nombreux autres acteurs nationaux, régionaux et internationaux pour leurs appuis techniques, financiers et leur soutien constant au développement du CH.

Le CILSS adresse ses remerciements les plus chaleureux aux membres du Comité de pilotage et au Comité Technique Régional du CH pour leur disponibilité constante et leurs conseils techniques.

Le CILSS adresse également ses remerciements aux bailleurs de fonds notammentl'Agence pour le Développement International des États-Unis (USAID), l'Agence Française de Développement (AFD) et, l'Union Européenne (UE), pour leur engagement constant à l'égard du développement de l'approche d'analyse du CH pour l'espace CEDEAO-UEMOA-CILSS.

LISTE DES MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE DU CH, REDACTEURS DU PRESENT MANUEL :

Abdallah SAMBA, CILSS/AGRHYMET

Amadou Mactar KONATE, PASANAO/CEDEAO

Barbara FRATTARUOLO, ACF Bureau Régional

Bernadin ZOUNGRANA, CILSS/AGRHYMET

Bernard DEMBELE, CILSS/SE

Cédric CHARPENTIER, PAM Bureau Régional

Ibrahim LAOUALI, FEWS NET Régional

Issoufou BAOUA, CILSS/AGRHYMET

Madeleine Evrard DIAKITE, OXFAM

Maty BA DIAO, CILSS/AGRHYMET

Naouar LABIDI, PAM Bureau Régional

Paola CADONI, IPC/GSU, Rome

Papa Boubacar SOUMARE, FAO Dakar

Patricia HOORELBEKE, UNICEF

Patrick DAVID, FAO Dakar

Salif SOW, CTC/CILSS/SE

Sébastien SUBSOL, CILSS/AGRHYMET

Sy Martial TRAORE, CILSS/AGRHYMET

Tharcisse NKUNZIMANA, JRC/EC

Abdou Karim OUEDRAGO, FEWS NET

Aïta Sarr CISSE, CILSS/SE

Théodore KABORE, CILSS/INSAH

Table des matières

LISTE DES ANNEXES

LISTE DES FIGURES

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES SIGLES OU ACRONYMES

ACF	Action Contre la Faim
AFD	Agence Française de Développement
ANJE	Alimentation du nourrisson et du jeune enfant
ARAA	Agence Régionale pour l'Alimentation et l'Agriculture
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
BOAD	Banque Ouest-Africaine de Développement
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CH	Cadre Harmonisé
CILSS	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans leSahel
cm	Centimètre
CP	Convergence de Preuves
CRA	Centre Régional AGRHYMET
CSI	Indice des stratégies d'adaptation
CT-CH	Comité Technique du Cadre Harmonisé
DFID	Department for International Development
DPME	Déficit de Protection des Moyens d'Existence
DS	Déficit de Survie
EPA	Enquête Permanente Agricole
FANTA	Food And Nutrition Technical Assistance
F	Fiabilité
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCS	Food Consomption Score
FEWSNET	Famine Early Warning Systems Network
GTP	Groupe de Travail Pluridisciplinaires
HDDS	Indice de la diversité du régime alimentaire des ménages
HEA	Approche de l'économie des ménages/Househoold Economic Approach
HHS	Echelle de faim des ménages
IA	Insécurité Alimentaire
IBIMET	Institute for BioMeteorology
IFPRI	International Food Policy Research Institute
IMC	Indice de Masse Corporelle
IPC/GSU	Integrated Food Security Phase Classification/ Global Support Unit
ICN	Indice de Croissance Normalisé de la végétation
JRC/EC	Centre commun de recherche / Joint Research Centre/European Commission
MAG	Malnutrition Aiguë Globale
MUAC	Périmètre brachial
N	Nanti
NA	Non applicable
NDVI	Indice de Végétation par Différence Normalisée
OA	Outcomes analysis
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
OIG	Organisation Inter Gouvernementale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PREGEC	Dispositif Régional de Prévention et de Gestion des Crises alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest

PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RPCA	Réseau de Prévention des Crises Alimentaires
SAN	Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
SAP	Systèmes d'Alerte Précoce
SCA	Score de Consommation Alimentaire
SIM	Système d'Information sur les Marchés
SIMB	Système d'Information sur les Marchés à Bétail
SMART	Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions
SMIAR	Système Mondial d'Information et d'Alerte Rapide
SNU	Systèmes des Nations Unies
SNDVI	Indice Standardisé de Végétation parDifférence Normalisée
TBM	Taux Brut de Mortalité
TMM5	Taux de mortalité infanto-juvénile de moins de 5 ans
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	United States Agency for International Development
VCI	Indice d'état de la végétation
ZOME	Zone de moyens d'existence

I. RESUME EXECUTIF

Face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle récurrente qui affecte les populations sahéliennes et ouest-africaines, les Etats et leurs partenaires au développement ont mis en place des dispositifs de suivi de la situation alimentaire. Malheureusement, ces dispositifs n'utilisaient pas les mêmes approches méthodologiques, ce qui a souvent conduit à des résultats difficilement comparables et parfois même contradictoires.

Conscients de cette situation et de la nécessité de lui trouver une solution appropriée, le CILSS, les Etats membres et les partenaires ont initié le « **Cadre Harmonisé d'identification et d'analyse des zones à risque et des populationsen insécurité alimentaire et nutritionnelleau Sahel et en Afrique de l'Ouest»**. Cet outil devrait servir de cadre pour les pays afin d'évaluer sur une base objective et consensuelle l'insécuritéalimentaireet nutritionnelle.

Le but du Cadre Harmonisé est d'aider les pays à mieux prévenir les crises alimentaires et, le cas échéant, d'identifierrapidement les populations affectées ainsi que les mesures adéquates permettant d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cette méthode a été mise au point par un groupe d'experts en sécurité alimentaire et nutritionnelle du CILSS, de la FAO, du PAM, de FEWS NET, de l'AFD, de GSU-IPC, du JRC/EC et de l'UNICEF et des ONG Internationales Oxfam, Save The Children et ACF[1].

Pour rappel, à partir de 2008, les différentes réunions du Comité technique du CH ont convenu d'introduire dans le CH, certains éléments de l'analyse du Cadre Intégré de Classification de la Sécurité Alimentaire (IPC) version 1 (IPC 1.0). L'IPC est un ensemble d'outils et de procédures permettant de classifier la sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelleen vue d'une prise de décision.Depuis l'élaboration du manuel de la version 2 de l'IPC (IPC 2.0), des discussions sont en cours pour favoriser le rapprochement entre le Cadre Harmonisé et l'IPC, pour intégrer les leçons apprises permettant d'améliorer la comparabilité des résultats des deux outils.

Tout comme l'IPC,le Cadre Harmonisé valorise un ensemble d'outils et de procédures pour classifier la nature et la sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle courante et projetée sur la base d'un cadre analytique et d'une échelle de classification consensuels. Ce cadre s'appuie sur quatre modèles conceptuels couramment utilisés par les dispositifs nationaux, régionaux et globaux:

- le Risque=f (danger,vulnérabilité) ;
- le Cadre de moyens d'existence durables ;
- le Cadre conceptuel de l'UNICEF en matière de nutrition ;
- les quatre dimensions de la sécurité alimentaire (disponibilité, accès, utilisation et stabilité).

Il s'agit donc d'un cadre intégré d'analyse bâti sur un consensus technique qui valorise les données fournies par l'ensemble des dispositifs ou méthodes, notamment les enquêtes de consommation alimentaire, les enquêtes nutritionnelles, l'approche économie de ménage (HEA) ou autres informations fournies par les enquêtes agricoles et les suivis des marchés. Il évalue l'insécurité alimentaire et nutritionnelle sur la base de la convergence des preuves fournies par plusieurs indicateurs.

[1] D'autres institutions telles que MIFRAC, IBIMET et Care International ont contribué au début, au développement de ce cadre d'analyse.

Le Cadre Harmonisé utilise une échelle de sévérité de l'insécurité alimentaire composée de cinq phases. Cette échelle internationale offre l'avantage de permettre des comparaisons entre les pays de la sous-région mais aussi au niveau mondial.

Le Cadre Harmonisé est un outil commun dont le CILSS a reçu le mandat pour son développement et sa mise en œuvre dans les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Le déroulement des cycles d'analyse va désormais permettre d'établir la cartographie régionale de la situation alimentaire et nutritionnelle courante et une analyse de la situation projetée.

Il cherche à renforcer le cadre d'intégration régionale dans l'espace CILSS-CEDEAO-UEMOA pour réaliser des analyses concertées et harmonisées de la situation alimentaire et nutritionnelle en mettant en valeur les autres outils et méthodes d'analyse développés par les dispositifs nationaux et les partenaires.

Compte tenu de l'importance que revêt le processus d'harmonisation du cadre d'analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest, il convient que tous les acteurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle se l'approprient et en fassent leur outil de prise de décision. Des efforts sont aussi nécessaires pour renforcer le cadre de partenariat au sein des pays et pour appuyer le fonctionnement des systèmes d'alerte précoce afin d'améliorer la collecte des données fiables.

La mise en œuvre du Cadre Harmonisés'appuie sur les dispositifs existants de collecte de données. Des efforts doivent être entrepris par les pays et les partenaires pour soutenir financièrement ces dispositifs dans sa mise en œuvre qui constituera désormais la base de référence pour le déclenchement de la réserve alimentaire régionale et de mobilisation des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

II. INTRODUCTION

2.1.Leadership du Centre Régional AGRHYMET sur l'analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest

Depuis sa créationen 1973, le CILSS, à travers le Centre Régional AGRHYMET (CRA), a renforcé les capacités des structures nationales pour assurer la collecte, la transmission, le traitement, la centralisationdes données et la diffusion des informations sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la gestion des ressources naturelles. Il a mis en place et animé, en collaboration avec ses partenaires (FAO/SMIAR, FEWS NET, PAM, etc.), tant au niveau national que régional, les dispositifs d'alerte précoce, de prévention, de gestion des crises alimentaires et de suivi de la vulnérabilité des ménages.

2.2. Dispositifs et système d'alerte précoce

Sous l'impulsion du CILSS/CRA,des Groupes de Travail Pluridisciplinaires (GTP) ont été créés depuis les années 80 par arrêtés interministériels dans les neuf pays du Sahel. Ces groupes sont chargés de conduirele suivi agro-hydro-météorologique, l'évaluation des campagnes agropastorales et des marchés agricoles. Des bulletins décadaires d'information sur la campagne agropastorale sont régulièrement produits et diffusés par les GTP. Cela contribue à l'appui -conseil et au processus d'aide à la décision par les autorités et des partenaires au niveau local et national.

Ces GTP constituent les noyaux durs des Systèmes d'Alerte Précoce (SAP) dans les pays du Sahel, de par leur dynamisme au cours des trente dernières années. Ils jouent un grand rôle dans la diffusion régulière des informations d'alerte précoce et dans le fonctionnement des SAP nationaux.

Au niveau régional, des bulletins mensuels d'information agro-hydro-météorologique sur la campagne agropastorale sont régulièrement produits et diffusés par le CRA aux utilisateurs. Le FEWS NET et la FAO/SMIAR produisent et diffusentégalement des bulletins mensuels d'alerte précoce. De même, des réunions de briefings décadaires ouverts aux partenaires résidants à Niamey (FEWS NET, PAM, etc.) sont tenues régulièrement au CRA pour détecter les anomalies à travers la veille cartographique sur les variables biophysiques et socioéconomiques. Des bulletins spéciaux d'alerte sont publiés en cas de besoin.

En septembre et octobre de chaque année, des missions conjointes CILSS-FAO-FEWS NET-PAM-Gouvernements sont organisées dans les 17 pays du CILSS et de la CEDEAO pour évaluer les récoltes.

Tous ces éléments alimentent les réunions régionales du PREGEC sur la préparation de la campagne agro-pastorale et sur la situation alimentaire et nutritionnelle en période de soudure. La réunion de septembre porte sur l'identification des zones à risques et des scénarii des récoltes et celle de novembre porte sur la validation des productions et des bilans céréaliers et alimentaires Ex-post et prévisionnels (Figure 1).

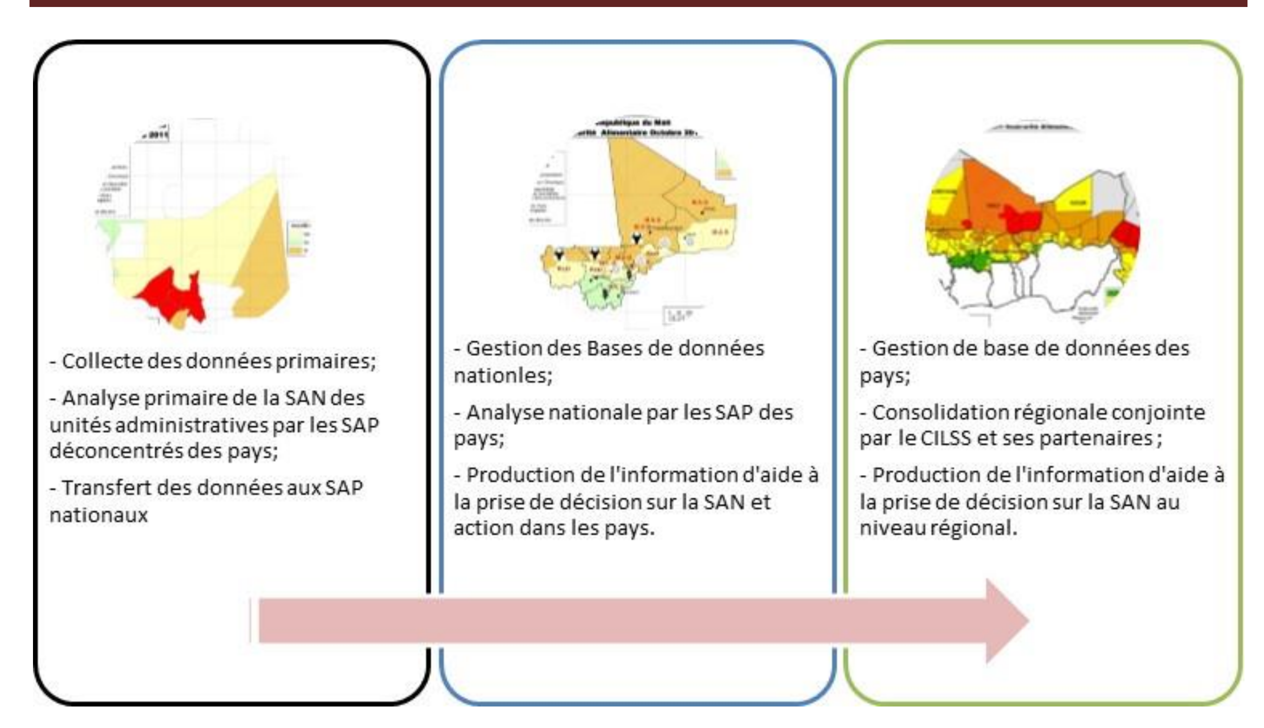


Figure 1 : chaîne relationnelle entre les Systèmes nationaux d'Alerte Précoce et le PREGEC

Vers la fin des années 90, ces différents outils se sont avérés insuffisants pour appréhender les crises alimentaires, compte tenu des facteurs qui en sont les causes. C'est dans ce contexte que le CH a été pensé et développé pour répondre à cette insuffisance.

2.3. Qu'est-ce que le Cadre Harmonisé ?

Le CH est un outil fédérateur qui permet de **classifier la nature et la sévérité de l'insécurité alimentaire aigüe pendant les évaluations** des situations de sécurité alimentaire et nutritionnelle courantes et projetées. C'est un processus permettant d'atteindre un **consensus** technique et qui valorise les informations générées par les systèmes d'informations existants, les enquêtes sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, les résultats d'analyse de l'économie des ménages, les suivis des marchés, les autres enquêtes et évaluations rapides, les connaissances des experts…

Le Cadre Harmonisé permet une analyse et une communication cohérentes de l'analyse situationnelle de l'insécurité alimentaireet nutritionnelle. Il fournit des protocoles cruciaux pour l'analyse situationnelle et constitue la plateforme permettant une réponse(qui ne relève plus du CH) suivant les étapes suivantes : analyse de l'intervention, planification de l'intervention, mise en œuvre de l'intervention et supervision/évaluation (Figure 2).

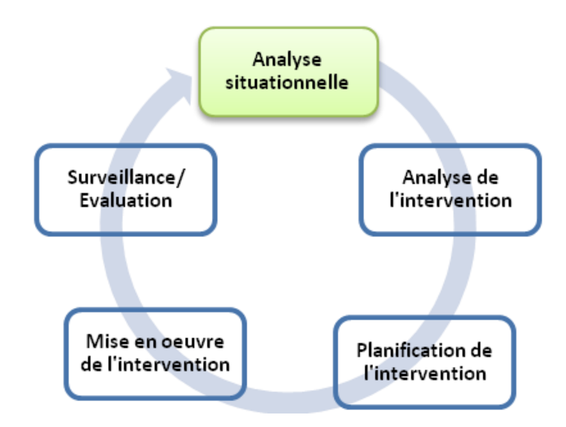


Figure 2 : principales étapes du continuum analyse-intervention

Le processus général d'utilisation du Cadre Harmonisé comporte six étapes principales auxquelles le présent manuel sert d'accompagnement (Figure 3). Le respect de ces étapes favorise l'analyse fondée sur la convergence des preuves, le consensus technique et la corrélation entre l'information et l'intervention, chacun de ces points renforçant l'intégrité technique du Cadre Harmonisé.

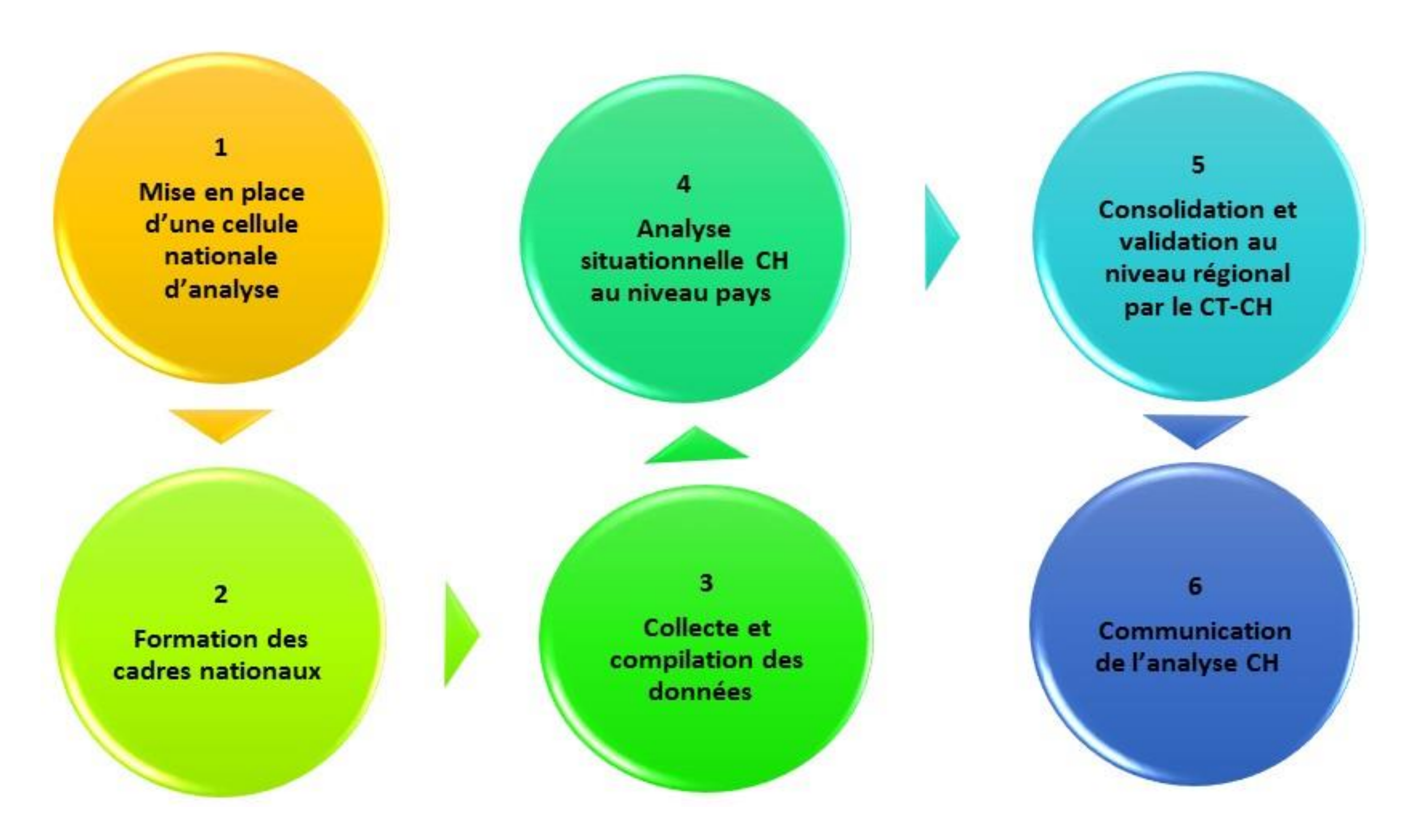


Figure 3: principales étapes de l'application du Cadre Harmonisé

Le Cadre Harmonisé a été conçu dans l'optique de tenir compte d'une large variété de systèmes d'information et d'approches analytiques. La plupart des pays qui font face aux problèmes d'insécurité alimentaire ou de crises humanitaires récurrentes disposent d'un système d'information spécifique allant du système informel ou minimal au système très rigoureux et complet. Le CH est conçu pour s'appuyer sur ces systèmes d'information existants dans le pays pour en faire la synthèse et faciliter l'utilisation des données et des analyses intégrées de façon rigoureuse et cohérente.

2.4. Comment utiliser le manuel du CH ?

Ce manuel est destiné aussi bien aux professionnels qui désirent approfondir leurs connaissances qu'à ceux qui utilisent le CH au cours d'évaluations et d'analyses de la sécurité alimentaire et nutritionnelled'une région ou d'un pays. Les futurs utilisateurs du manuel devraient être initialement formés sur le processus du CH.

Ce manuel est conçu en neuf chapitres qui peuvent se grouper en quatre parties principales: cadre analytique, méthodes de classification, communication et assurance de la qualité. Les trois premiers chapitres permettent d'avoir une vision générale des objectifs et principes de base qui sont nécessaires pour comprendre la dynamique du CH dans les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Les chapitres IV, Vet VI définissent le cadre analytique ainsi que les techniques de classification de l'insécurité alimentaireet nutritionnelle. Le chapitre VIIpropose des orientations sur la façon de communiquer les résultats du CH aux différents partenaires. Le chapitre VIIIfournit les éléments fondamentaux pour assurer la qualité des résultats de l'analyse et enfin le chapitre IXfournit le cadre stratégique de valorisation des résultats du CH.

Cette version 1.0 du manuel sera régulièrement mise à jour grâce aux commentaires formulés par ses utilisateurs pendant la mise en œuvre du CH et aux éventuelles avancées méthodologiques liées aux indicateurs utilisés. Le mécanisme de mise à jour relève des compétences du CT-CH.

III. ENJEUX ET DEFIS DU CH POUR LES PAYS DU CILSS/CEDEAO/UEMOA

3.1. Quel est le but du Cadre Harmonisé ?

Le CH a été élaboré pour consolider les analyses complexes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le but de mieux aider à la prise de décision. Il cherche à répondre aux questions fondamentales qui se posent aux décideurs en cas de crise alimentaire et/ou nutritionnelle :où allouer les ressources ? Pour qui faut-il intervenir ? Combien de personnes faut-il assister ?

3.2. Valeur ajoutée du CH

Le CH est conçu pour permettre une meilleure comparabilité des résultatsdans l'espace (entre les pays) et dans le temps (suivant les périodes) du fait de la rigueur analytique, la transparence, la qualité et la fiabilité des données.
L'avantage principal du CH est qu'il repose sur**la convergence des preuves :** utilisation d'indicateurs de résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle corroborés par les facteurs contributifs pertinents et objectifs. Il est considéré comme un outil relativement impartial pour définir des conditions d'analyses applicables aux unités administratives (niveau 2 et 3) et pour aboutir à l'estimation des populations par classe de sévérité d'insécurité alimentaire et nutritionnelle.Les indicateurs utilisés pour l'analyse du CH sont définis et leur fiabilité est jugée par la cellule nationale d'analyse.

Les analystes ont tous un accès facilité aux informations concernant les zones et les populations considérées de manière à avoir une compréhension partagée des principaux problèmes se posant au sein des unités administratives analysées. Les participants ont généralement des connaissances claires et approfondies des conditions locales etdes risques d'erreurs d'appréciation en fonction des

perceptions sociales et culturelles qui peuvent peser sur les conclusions et les décisions des analystes.

3.3. Compatibilité avec l'IPC 2.0

L'IPC est une initiative internationale de onze organisations (ACF, CARE, CILSS, FEWS NET, FAO, JRC-EU, Oxfam, PAM, *Save the Children, Global Food Security Cluster, SICA/PRESANCA*) visant à classifier la sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnellegrâce à un ensemble de protocoles (outils et procédures). Le CH et l'IPC ont le même objectif, ce qui a facilité leur rapprochement. Aujourd'hui, ils présentent les points communs suivants :

- ✓ Cadre analytique[2] ;
- ✓ Echelle de classification;
- ✓ Protocole cartographique;

Par ailleurs, le CH et l'IPC partagent d'autres **cadres conceptuels** couramment reconnus en matière d'analyse de la sécurité alimentaire, de nutrition et des moyens d'existence, et utilisés par les dispositifs nationaux, régionaux et internationaux:

- ✓ Le risque = f (danger, vulnérabilité)[3];
- ✓ Le Cadre des moyens d'existence durables[4] ;
- ✓ Les quatre dimensions de la sécurité alimentaire : la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité (FAO, 2006) ;
- ✓ Le Cadre conceptuel de l'Unicef en matière de nutrition (UNICEF, 1996).

Les deux outils utilisent dans leur analyse et classification les indicateurs par zone et par groupes de ménages. Ils privilégient tous la convergence de preuves. Toutefois, le CH utilise des indicateurs additionnels issus de la valorisation des acquis des dispositifs d'information dans la région. Pour plus de détails sur la compatibilité ente le CH et l'IPC, veuillez consulter l'annexe 1.(cf. Annexe1).

3.4. Partenariat

Les enjeux liés aux partenariats technique et financier sont : i) assurer le financement durable de la mise en œuvre; ii) assurer une appropriation par les différents Etats, iii) garantir une participation inclusive des différents partenaires et iv) faire du CH l'outil consensuel de référence d'analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.
Les différentes parties prenantes au CH sont :

---

[2]Le Cadre analytique nouvellement proposé comme guide de l'analyse du Cadre Harmonisé est celui développé dans le cadre de l'IPC 2.0 (Manuel IPC version 2.0, septembre 2012..)..
http://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/IPC_Manual2_FR_Oct12.pdf).
http://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/IPC_Manual2_FR_Oct12.pdf
[3]White 1975, Turner et al. 2003)
4 Sen, 191; Frankenberg, 1992; SCF-UK, 2000; DFID, 2001)

- **au niveau national** : les décideurs politiques, la société civile, les organisations professionnelles, les services techniques nationaux (SAP, SIM, EPA, SIMB, SAN…), les partenaires techniques et financiers et les acteurs non étatiques (ONG locales et internationales, organisations paysannes, secteur privé…). Les acteurs des pays seront impliqués dans toutes les phases de la mise en œuvre du Cadre Harmonisé et bénéficieront d'activités de renforcement des capacités.

- **au niveau régional** : le CILSS, la CEDEAO, l'UEMOA et les ONG internationales pour l'appui à la mise en oeuvre.

- **au niveau international** : l'USAID, l'UE, l'AFD,la FAO, le PAM, l'UNICEF, le FEWS NET, le GSU-IPC, le JRC-UE, les ONG internationales du fait des actions qu'ils mènent dans le domaine de la prévention et la gestion des crises alimentaires à travers les interventions d'urgence-réhabiliation et de renforcement de la résilience des populations vulnérables.

3.5. Calendrier du déroulement du CH

Le calendrier du CH s'articule avec les cycles de concertation technique du PREGEC et du RPCA. Les échéances définies de manière concertée sont établies en fonction des exigences des parties prenantes. Elles ont pour fonction de :

- valider des productions prévisionnelles et d'établir des bilans céréaliers et alimentaires en **Novembre** ;
- valider des productions définitives et des bilans céréaliers et alimentaires et d'analyser la sécurité alimentaire et nutritionnelle en début de période de soudure en **Mars** ;
- organiser une réunion restreinte du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA) en **Avril** ;
- préparer la campagne agropastorale et analyser la sécurité alimentaire et nutritionnelle en période de soudure en **Juin** ;
- établir des scénarii de récoltes, identification précoce des zones à risques et analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en fin de soudure en **Septembre** ;
- organiser la réunion internationale du RPCA**en Décembre.**

Le CH est mis en œuvre deux fois par an afin de partager les résultats des analyses lors des réunions du PREGEC de novembre et de mars. Ces dernièresréunions permettent d'alimenter les réunions du RPCA de décembre et d'avril. Ces deux cycles d'analyse doivent donc avoir lieu aux mois de novembre (après la publication des prévisions de récolte, des résultats des enquêtes de nutrition et de marchés), et de mars (après la publication des résultats définitifs des productions et des nouvelles enquêtes de nutrition). En cas de nécessité, une troisième phase de mise à jour de l'analyse du CH pourrait être organisée en juin en fonction de la disponibilité de données nouvelles (Tableau 1).

Chaque cycle d'analyse CH est constitué des quatre phases suivantes :

- formation-recyclage des analystes nationaux ;
- collecte et compilation de données par la cellule nationale du CH ;
- analyse nationale au cours de laquelle les données sont analysées et une carte de vulnérabilité est établie pour le pays ;
- consolidation régionale pour la compilation et l'analyse des résultats nationaux et l'établissement de la carte régionale.

Tableau 1 : calendrier des cycles d'analyse et réunions

	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Collecte données												
Analyse nationale												
Consolidation régionale												
PREGEC												
RPCA												
Comité technique	Ad-hoc											
Comité de pilotage	Ad-hoc											

IV. Principes du CH

4.1. Principes directeurs

Le Comité Technique du CH a défini un ensemble de principes directeurs pour garantir que sa mise en œuvre s'inscrive dans le cadre d'une approche interinstitutionnelle commune. Ces principes ont pour but de veiller à ce que : - le processus soit durable, - les gouvernements nationaux s'en approprient en synergie avec leurs partenaires et qu'il respecte les mécanismes existants et les autres initiatives en cours dans le même domaine.

4.1.1. Principe d'ancrage institutionnel du CH

- Le leadership du processus CH est assuré par le service national coordonnateur du système d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Tous les efforts devraient être faits pour impliquer et renforcer la capacité des gouvernements, encourager l'appropriation et le renforcementdu processus institutionnel.
- Le processus CH doit prévoir un mécanisme permettant de renforcer l'engagement institutionnel des gouvernements à travers la création officielle d'une cellule nationale d'analyse (cf. 4.3).

4.1.2. Principe de neutralité pendant l'analyse

- L'analyse CH doit faire l'objet d'un consensus technique parmi tous les experts (analystes) et être réalisée de façon neutre sur le plan technique.
- Le CH se nourrit des contributions d'un maximum de parties prenantes.

4.1.3. Principe de communication proactive des résultats du CH

Trois principes clés sont définis pour garantir une meilleure communication :

- Les résultats de l'analyse doivent être communiqués efficacement aux décideurs politiques pour aider à une meilleure prise de décision.
- Les résultats de l'analyse sont la référence utilisée pour sensibiliser les bailleurs de fonds pour le plaidoyer et la mobilisation des ressources répondant aux besoins identifiés.
- Les résultats de l'analyse doivent être communiqués largement, y compris au public.

4.2. Alignementsur la charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires en Afrique de l'Ouest

Les dispositions de la Charte visent à améliorer l'efficacité et l'efficience des mécanismes de prévention et de gestion des crises alimentaires dans les pays membres de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS. Les parties concernées adhèrent aux neuf principes définis dont l'implication de la société civile dans l'évaluation de la situation alimentaire et nutritionnelle, dans la définition des actions, la mise en œuvre et l'évaluation de celles-ci. En s'appuyant sur ces principes, elles reconnaissent que toute action en matière de prévention et de gestion des crises alimentaires doit s'articuler autour des principaux piliers suivants :

– **Pilier 1 :** Information et analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle ;
– **Pilier 2** : Concertation et coordination ;
– **Pilier 3** : Analyse consensuelle pour le choix des instruments de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles.

Le CH est élaboré pour répondre à ces impératifs de production d'information et d'analyse consensuelle de la situation alimentaire et nutritionnelle (pilier 1) dans l'espace CILSS-CEDEAO-UEMOA. Cela constitue un préalable à une bonne analyse pour le choix des instruments (pilier 3).

4.3. Cellule Nationale d'Analyse (CNA)

Dans chaque pays, une Cellule Nationale d'Analyse doit être créée pour prendre en charge la mise en œuvre du CH. La CNA est l'organe chargé de collecter des données (preuves) thématiques sur les différents secteurs et composantes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un pays donné et de les organiser en bases de données structurées. Elle est aussi chargée de les analyser pendant les cycles nationaux du CH en vue de publier des informations et cartes consensuelles sur les zones et populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle. La CNA est la seule habilitée à produire, valider, diffuser et partager les cartes et résultats consensuels des cycles d'analyse nationaux du CH. Les directives générales pour la mise en place de la cellule nationale d'analyse sont données en annexe 2.

La composition de la cellule nationale d'analyse est laissée à l'initiative des pays, mais elle doit être composée en règle générale d'un maximum de trente (30) personnes issues des services et organisations travaillant dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle:

- des services chargés du Système d'Alerte Précoce, des statistiques agricoles, des statistiques de l'horticulture, des statistiques d'élevage, des statistiques du commerce extérieur, de la douane, de la météorologie, de la nutrition, de la santé animale, du Système d'informations sur les marchés de céréales et de bétail, de la protection des végétaux, des ressources en eau, de la Direction chargée du suivi de la pauvreté, de la Direction nationale de la Statistique;
- des ONG nationales et internationales;
- des bureaux pays des Systèmes des Nations Unies (PAM, FAO, UNICEF, OCHA,…).

La coordination de la cellule nationale d'analyse est assurée par le service national chargé de l'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle quiveillera à une bonne représentativité de l'ensemble des acteurs.

4.4. Normes minimales pour conduire le CH

Les analystes ont le devoir d'observer la neutralité et entretenir l'indépendance d'esprit dans le consensus. Les normes se veulent générales et applicables dans tous les cas de figure où se déroulent les analyses CH.

Les normes suivantes sont exigéespour un bon déroulement du processus d'analyse CH:

- la cellule d'analyse regroupe toutes les expertises techniques travaillant dans les domaines de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- les membres de la cellule d'analyse doivent partager en toute transparence l'ensemble des preuves permettant l'analyse situationnelle et projetée ;
- les analystes doivent travailler dans un esprit d'équipe pour produire des informations fiables reflétant au maximum la réalité de la situation alimentaire et nutritionnelle sur la base des preuves fiables et dans une démarche participative, inclusive et consensuelle.

Dans certains pays, desfacteurs spécifiques locaux peuvent empêcher la réalisation de toutes les normes requises (absence de données fiables ou actualisées,…). Dans ce cas, il faudra bâtir l'analyse situationnelle de la sécurité alimentaire et nutritionnelle conformément aux directives du consensus telles que décrites dans le présent manuel (cf. annexe 3).

4.5. Supports institutionnels du CH

4.5.1. Acteurs

Dans de nombreux pays, il existe plusieurs services techniques de l'Etat, des ONG et d'autres institutions spécialisées qui sont fournisseurs d'informations sur la situation alimentaire(disponibilité de nourriture, prix et flux des denrées alimentaires sur les marchés, accès à la nourriture, groupes en insécurité alimentaire et effets des crises antérieures) et nutritionnelle (accès à la nourriture, au système de santé, à un environnement sain et aux pratiques de soins).

L'utilisation pertinente des informations secondaires permet, lors de l'analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle, de se concentrer sur ce qui est essentiel dans la nouvelle situation. Les décisions prises à l'issue des résultats du CH se basent sur une compréhension démontrée de la qualité et donc de la fiabilité des sources d'informations fournies aux équipes d'analyse.

Pour conduire avec efficacité une analyse pertinente, il faut qu'il y ait une coordination et une collaboration étroites entre tous les partenaires. La coordination avec les autorités et les autres organisations et institutions participant à l'analyse est également une condition nécessaire pour veiller à ce que les résultats soient satisfaisants, à ce que les efforts ne soient pas répétés, et à ce que la qualité des données en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et voire même de l'aide humanitaire soit optimisée.

Les acteurs des services publics, les agences duSNU, les ONG et associations, les institutions spécialisées, les PTF et autres acteurs du domaine de la SAN ont de ce fait des responsabilités liées à la réalisation des cycles du CH.

4.5.2. Rôles et responsabilités des différents acteurs

Pour s'assurer que les données recueillies permettent de conduire une analyse pertinente de la situation alimentaire et nutritionnelle, la structure gouvernementale chargée de coordonner (structure lead) le CH gère la base de données(preuves) actuelles fournies par les autres structures étatiques et les partenaires membres ou non du réseau du système d'alerte précoce national. Elle coordonne les activités de la cellule nationale d'analyse sur le CH.

4.5.2.1. Structures gouvernementales

Les autres structures étatiques (directions techniques nationales des ministères, autres services spécialisés de l'Etat) sont tenues, à chaque fois, de fournir à la structure lead les données mises à jour pouvant servir à alimenter les analyses du CH. A ce titre, la cellule nationale d'analyse du CH collecte les données existantes, procède à l'analyse suivant la démarche décrite dans le présent manuel et est redevable de la qualité des résultats.

Il incombe, en fin de compte, à tous les membres de la cellule nationale d'analyse du pays d'adopter de bonnes pratiques en matière de collecte et de mise à jour, d'analyse et d'archivage des données. Tous les services de l'Etat participants devront s'efforcer de favoriser les bonnes pratiques en matière de partage des informations et de veiller à ce que les données disponibles soient de qualité, dans un format requis par la démarche et accessibles pour faciliter l'analyse.

4.5.2.2. Partenaires techniques et financiers

Les Partenaires techniques et financiers (PTF) sont essentiellement les membres fondateurs du Comité de Pilotage (CP) du Cadre Harmoniséqui est chargé d'orienter et de mobiliser les financements nécessaires à sa mise en œuvre. Il s'agit notamment de l'USAID, de l'Union Européenne, de la Coopération Française, de la Coopération Canadienne, etc. Actuellement, d'autres bailleurs de fonds tels que la BOAD, le PNUD, la Banque Mondiale, la BID et la BAD commencent à prendre part au financement des activités du CH.

Par ailleurs, les partenaires régionaux et internationaux (UNICEF, PAM, FAO, FEWS NET, GSU/IPC, JRC-EC…) et les principales ONG internationales, comme OXFAM, ACF et Save The Children, contribuent à la priseen charge de la participation de leurs experts aux activités du Comité Technique et aux cycles de formation et d'analyse du CH dans les pays.

Il est attendu de tous ces acteurs un soutien technique et un appui financier pour accompagner la mise en œuvre du CH (collecte des données, organisation des analyses dans les pays et au niveau régional, partage, plaidoyer et communication sur les résultats,….).

4.5.2.3. Organisations sous régionales (CILSS –CEDEAO-UEMOA)

Les organisations sous régionales (CILSS, CEDEAO, UEMOA) qui sont au service des pays, constituent des relais importants dans tous les processus de plaidoyer et de sensibilisation des Autorités nationales pour leur appropriation du CH quiest l'outil déclencheur de la réserve alimentaire régionale.

V. CONCEPTS DE BASE ET CADRE ANALYTIQUE

5.1. Définition des terminologies et concepts clés

L'approche analytique du Cadre Harmonisé s'inspire de celle de l'IPC 2.0. et utilise quelques concepts de base pour la réalisation de l'analyse situationnelle.

Méta-analyse : Le Cadre Harmonisé se base sur un ensemble de protocoles permettant une « **analyse d'ensemble** » des situations de sécurité alimentaire et nutritionnelle, également appelée méta-analyse. La méta-analyse se nourrit d'informations diverses qui proviennent d'un vaste éventail de contextes et qui fournissent une information essentielle et comparable de façon cohérente.

Convergence des preuves : c'est un exercice complexe qui doit mener à un consensus technique entre analystes et qui exige que chaque participant ait revu de la façon la plus objective possible toutes les preuves disponibles pour l'analyse. Grâce à la convergence des preuves, les analystes doivent pouvoir expliquer les résultats et la sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle sur la base d'arguments consensuels développés et sans remettre en cause les conclusions finales acceptées de manière consensuelle. Pour aboutir à ces conclusions, basées sur la convergence des preuves, il est fortement conseillé de rappeler les règles d'analyse et de revue des preuves au démarrage de tout cycle du CH (cf. annexe3).

Le CH n'est pas un exercice mathématique, mais la traduction des conclusions tirées de la convergence des preuves des données disponibles, selon laquelle une majorité d'évidences converge vers une conclusion bien précise, même si quelques indicateurs peuvent s'en écarter.

Consensus technique : il consiste à se mettre d'accord sur des objectifs communs, puis de façonner progressivement des propositions sur la base d'une analyse objective axée sur les preuves fiables. Le consensus ne consiste pas à s'entendre sur tout.Il ne vise pas non plus le refus de conflits d'idées ou l'abus de pouvoir. Pour y parvenir, cela requiert de la part de chaque analyste la bonne foi, la participation inclusive, l'effort intellectuel pour écouter et chercher à comprendre les arguments développés par les autres participants. Plus le partenariat est diversifié dans la composition des cellules nationales d'analyses venant des différents groupes d'acteurs, plus le consensus est acceptable (cf. annexe 3).

Insécurité alimentaire aiguë et chronique : Dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre Harmonisé, les concepts de l'insécurité alimentaire aiguë et de l'insécurité alimentaire chronique sont définis comme suit :

- **Insécurité alimentaire aiguë**: aperçu de la gravité actuelle ou projetée de la situation, quelles que soient les causes, le contexte ou la durée ;
- **Insécurité alimentairechronique**: prévalence de l'insécurité alimentaire persistante - même en l'absence de risques / chocs et fréquence élevée d'années d'insécurité alimentaire aiguë.

L'analyse du CH vise à évaluer l'insécurité alimentaire aigüe. Toutefois, il est important de souligner que l'insécurité alimentaire aiguë et chronique ne s'excluent pas mutuellement: dans une zone, un ménage peut être dans l'un ou les deux cas en même temps. Il revient à l'analyste de bien examiner la nature des liens entre les phénomènes et élaborer des stratégies appropriées pour l'action.

Indicateurs de résultat : ce sont des indicateurs de base sur lesquels se fondent l'évaluation et la classification de l'insécurité alimentaire aigüe. Ils sont au nombre de quatre, à savoir la consommation alimentaire, l'évolution des moyens d'existence, l'état nutritionnel etla mortalité.

Preuves directes : ce sont des éléments qui permettent de renseigner de façon précise et directe sur l'état d'un résultat de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Elles mesurent directement les indicateurs du tableau de référence pour les 4 résultats de sécurité alimentaire.

Preuves indirectes : ce sont des éléments permettant d'approcher le niveau des preuves directes de résultats de la sécurité alimentaireet nutritionnelle. Elles ne mesurent pas directement mais fournissent des preuves « indicatives » de ces résultats et peuvent servir à inférer des résultats.

Facteurs contributifs : ce sont desfacteurs de causalité et d'impacts sur les dimensions de la sécurité alimentaire et nutritionnellequi engendrent des changements négatifs ou positifs dans les résultats de la sécurité alimentaire.

5.2. Cadre analytique du CH

Le cadre analytique du CH est identique à celui de l'IPC 2.0 déjà utilisé par les acteurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau mondial et dans beaucoup de pays (réf. manuel IPC version 2.0, septembre 2012[5]).

Le cadre analytique (Figure 4) permet aux analystes de s'accorder sur les liens entre les différentes et complexes composantes et interactions des éléments de la sécurité alimentaire. Le cadre est avant tout la base de la classification par niveaux d'insécurité alimentaire ou Phases.

Le cadre analytique comporte fondamentalement quatre indicateurs dits « de résultats » (consommation alimentaire, changement dans les moyens d'existence, nutrition et mortalité) qui caractérisent directement l'état de sécurité alimentaire du ménage ou de la zone considérée. Ces quatre indicateurs de résultats sont complétés par une série de facteurs contributifs. La distinction entre indicateur de résultat et facteur contributif est essentielle car leur usage est différent au cours du processus de classification de la phase d'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

De manière générale, le cadre analytique :

- rassemble des aspects-clés des cadres conceptuels reconnus pour l'analyse de la sécurité alimentaire, de la nutrition et des moyens d'existence ;
- permet une comparabilité de l'analyse en établissant la classification en référence directe avec des résultats réels ou déduits ;
- utilise deux groupes d'indicateurs (impacts et facteurs contributifs) et distingue des résultats primaires (changement dans la consommation et les moyens d'existence) et secondaires (statut nutritionnel et taux de mortalité).

Sur les quatre indicateurs de résultats, seule la consommation alimentaire est propre à la sécurité alimentaire.Les autres peuvent être influencés par les facteurs contributifs non liés à la SAN.

[5] http://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/IPC_Manual2_FR_Oct12.pdf

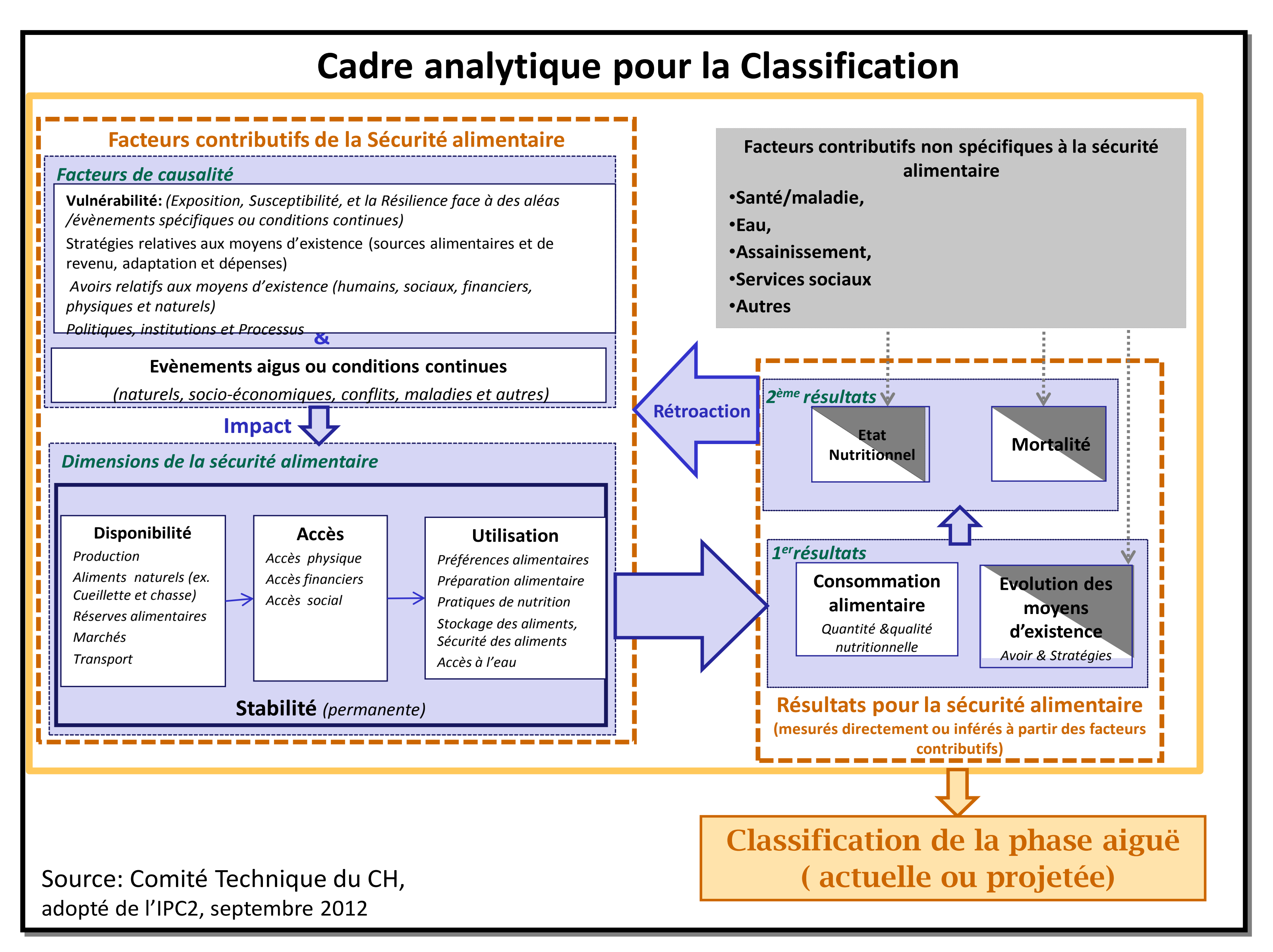


Figure 4 : Cadre analytique du CH

5.2.1. Indicateurs de résultats de la sécurité alimentaireet nutritionnelle

Le cadre analytique utilise quatre indicateurs de résultats qui sont : i) la consommation alimentaire, ii) l'évolution des moyens d'existence, iii) l'état nutritionnel et iv) la mortalité.

Pour chaque indicateur, la plupart des variables (aussi appelées preuves) de l'IPC 2.0 ont été reconduites dans le CH. Toutefois, quelques variables spécifiques au CH en cours d'utilisation en Afrique de l'Ouest ont été ajoutées (ex : proxys calorique, pourcentage de ménages ayant un score de consommation alimentaire limite ou pauvre). Il est important de retenir que les seuils arrêtés sont le résultat de discussions d'experts régionaux et qu'ils feront l'objet de revue le cas échéant, le CH étant unoutil dynamique. Les facteurs sont renseignés par des preuves directes et indirectes.

5.2.1.1. Consommation alimentaire

Preuves directes :

- **Score de Consommation Alimentaire** des ménages (SCA) ou pourcentage des ménages ayant un score limite et pauvre : méthode mise au point par le PAM pour évaluer la quantité et la qualité de la consommation alimentaire pour une période déterminée (cf.annexe 4) ;

- **Score de la Diversité Alimentaire des Ménages** (SDAM ou HDDS): méthode fréquemment utilisée pour indiquer la qualité de la consommation et, dans une moindre mesure, la quantité de nourriture ;

- **Echelle de Faim des Ménages** (EFM ou HHS): méthode élaborée par Food And Nutrition Technical Assistance (FANTA) sur la base des perceptions de l'insécurité alimentaire à l'échelon des ménages ;

- **Indice des Stratégies d'Adaptation**(ISA ou CSI) lié uniquement à la consommation alimentaire: méthode mise au point par Maxwell et *al.* (2008) pour suivre l'évolution des comportements des ménages et indiquer les degrés d'insécurité alimentaire comparés dans le temps ou à partir d'un seuil de référence (à cet effet une table est à construire en vue de disposer des seuils de référence par entité géographique dans chaque pays) ;

- **Déficit de Survie(DS)** : représente le gap de revenu en nourriture et en espèces nécessaire pour couvrir 100% des besoins énergétiques minimums (2100 kcal/jour/personne), assurer les coûts de préparation etde consommation de la nourriture (sel, eau, savon…) ;
- **Déficit de Protection de Moyen d'Existence (DPME)** : représente le gap de revenu total nécessaire pour protéger et gérer les moyens d'existence (assurer le seuil de survie basique, avoir accès aux services sociaux de base, protéger les moyens d'existence à long terme et assurer un niveau de vie standard acceptable.

Ces deux indicateurs (DS et DPME) sont fournis par l'analyse des résultats HEA (cf. annexe 5).

Les tableaux 2 et 3 donnent les seuils de classification des indicateurs de résultats pour la consommation alimentaire.

Preuves indirectes :

- le **Proxy calorique** disponible aux niveaux administratifs 1 ou 2 calcule les calories disponibles per capita à partir de la production vivrière de la zone (Cf. annexe 6). Ce proxy prend en compte trois groupes d'aliments (céréales, légumineuses, tubercules), ce qui constitue une part plus importante des apports énergétiques ;
- changements dans les profils de dépenses au profit d'aliments plus économiques et moins nutritifs ;
- nombre de repas par jour ;
- nombre de groupes alimentaires consommés.

Tableau 2 : indicateurs de résultat pour la consommation alimentaire

	Phase 1 Minimale	Phase 2 Sous pression	Phase 3 Crise	Phase 4 Urgence	Phase 5 Famine
Consommation alimentaire	***HDDS*** : ≥ 4 groupes alimentaires et aucune détérioration sur les 12 groupes alimentaires	***HDDS*** :détérioration de l'indice (perte d'un groupe alimentaire sur les 12)	***HDDS*** : grave détérioration de l'indice (perte de 2 groupes alimentaires sur les 12)	***HDDS*** *:* < 4 groupes alimentaires sur les 12	***HDDS :*** 1-2 groupes alimentaires sur les 12
	SCA : Consommation acceptable ; stable *(Pauvre<5%, ou pauvre + limite<15%)*	***SCA :***Consommation acceptable (mais en détérioration) (Pauvre : 05-10% ; ou pauvre + limite :15-30%)	***SCA*** *:* Consommation limite (Pauvre :10-20% ou pauvre + limite 30% et +*)*	***SCA*** *:* Faible consommation (Pauvre > 20%)	***SCA :*** Inférieur à consommation faible (***NA***)
	HHS *:* « nulle » (0)	***HHS:*** « faible » (1)	***HHS*** *:* modérée (score 2-3)	***HHS :*** grave (score 4-6)	***HHS*** : « grave » (6)
	CSI *:* seuil de référence, stable	***CSI*** *:* seuil de référence atteint, mais instable	***CSI*** : > référence et en augmentation	***CSI*** *:* considérablement >à la référence	***CSI*** : largement > à la référence
	HEA : Aucun déficit de Protection de Moyens d'Existence (DPME) et aucun Déficit de Survie (DS)	***HEA*** : DPME et aucun DS	***HEA*** *:* DPME et DS : 1 – 20%	***HEA*** *:* DPME et DS : 20 – 50%	***HEA:*** DPME et DS : + 50 %

Tableau 3 : preuve indirecte de la consommation alimentaire

Preuves Indirectes	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5
Proxys caloriques; (céréales, tubercules, légumineuses)	***Proxys caloriques*** :s> ou = à 2400 kcal/ personne/jour	***Proxys caloriques*** :Entre 2100 et 2400 kcal/ personne/jour	***Proxys caloriques***: 1680 à 2100 kcal /personne/jour	***Proxys caloriques*** :< à1680 kcal/personne/jour	***Proxys caloriques*** : NA

5.2.1.2. Evolution des moyens d'existence (avoirs et stratégies d'adaptation)

L'évolution des moyens d'existence porte aussi bien sur les avoirs relatifs aux moyens d'existence que sur les mécanismes d'adaptation.

Les avoirs relatifs aux moyens d'existence font référence à l'approche des moyens d'existence durables. Ces avoirs sont généralement regroupés en six types de capital :

1. physique (avoirs productifs agricoles, infrastructures agro-pastorales, etc.) ;
2. naturel (eau d'alimentation du bétail, eau pour l'irrigation, aires de pâturage, etc.) ;
3. financier (capital bétail, crédits, endettement, etc.) ;
4. humain (santé et éducation, connaissances techniques) ;
5. social (réseaux de solidarité, réseaux culturel, etc.) ;
6. politique (institutions, citoyenneté, accès aux dirigeants politiques, systèmes judiciaires…).

Preuves directes

- **Mécanismes d'adaptation**

L'analyse des mécanismes d'adaptation porte sur les aspects comportementaux des ménages (type, quantités et sources de nourriture, sources de revenus et des profils de dépenses des ménages classés en groupes de richesse homogènes).

Preuves Indirectes :

- départ des actifs ;
- départ des ménages ;
- disponibilité des pâturages ;
- accessibilité aux pâturages ;
- bilan fourrager ;
- possession des biens de production (tels que bicyclettes et outils agricoles, et changements récents en matière de propriété) ;
- possession de bétail et changements récents en matière de propriété (présentation des reproductrices sur les marchés, pertes suites aux catastrophes et/ou épidémies…);
- expansion des habitations précaires en zones périurbaines non loties ;
- personnes déplacées intérieurement / concentrations de réfugiés ;
- prévalence de comportements extrêmes, par exemple la mendicité, la prostitution ;
- évolution de l'ICN, NDVI, VCI, SNDVI, disponibilité des pâturages ;
- points d'eau pour le bétail (accessibilité, éloignement, disponibilité…).

NB : Les conditions d'utilisations du HEA sont définies en annexe 5 du présent manuel.

Tableau 4 : indicateurs de résultat pour l'évolution des moyens d'existence

	Phase 1 Minimale	Phase 2 Sous pression	Phase 3 Crise	Phase 4 Urgence	Phase 5 Famine
Évolution des moyens d'existence	***Moyens d'existence*** : stratégies et avoirs durables	***Moyen d'existence*** : stratégies et avoirs sous pression/ habilité réduite à investir dans les moyens d'existence	***Moyen d'existence :***dilapidation/érosion accélérée des stratégies et avoirs qui conduira à de profonds déficits de la consommation alimentaire	***Moyen d'existence :***dilapidation/érosion irréversible des stratégies et avoirs qui conduira à de très graves déficits de la consommation alimentaire	***Moyen d'existence :*** effondrement quasi total des stratégies et avoirs

5.2.1.3. Etat nutritionnel

L'état nutritionnel est analysé sur la base des indicateurs (tableaux 5 et 6, page 33) ci-après repartis en preuves directes et indirectes :

Preuves directes

- **Malnutrition Aiguë Globale (MAG)**

La malnutrition aiguë est l'état d'une personne affectée par un appauvrissement récent et important de son régime alimentaire ou/et de son état de santé qui se manifeste par un amaigrissement (émaciation) ou des œdèmes bilatéraux (kwashiorkor). Par opposition à la malnutrition chronique**,** qui se manifeste par un retard de croissance et qui s'étale sur une longue période, la malnutrition aiguë survient généralement brutalement à la suite d'un choc au niveau de l'individu.

La malnutrition aiguë se mesure par le rapport poids/taille, tenant compte de l'âge,du sexe et la présence d'œdème. Avec ces données, on construit un indice de Z-score[6]. La donnée utilisée dans le CH est la prévalence de MAG chez les enfants âgés de 6 à 59 mois exprimée en Z-score selon les normes OMS 2006.

Une manière plus rapide de détecter la malnutrition aiguë est la mesure du périmètre brachial. On pourra se référer à la partie mortalité pour la présentation de cette mesure anthropométrique.

- **Indice de Masse Corporelle (IMC) chez les femmes non enceintes de 15 à 49 ans**

[6]Pour la malnutrition aiguë, le Z-score est l'écart du poids de l'enfant, par rapport à la médiane de la distribution des poids des enfants de référence avec la même taille, âge et sexe donné. Sa valeur est exprimée en multiple d'écart-type [ET] appelée aussi «déviation standard». Sur cette base, on considérera que la malnutrition aiguë est sévère lorsque l'indice poids/taille est 3 ET en dessous de la médiane de référence (–3 Z-score). Entre -3 Z-score et -2 Z-score, on parle de malnutrition aiguë modérée et au-dessus de -2 Z-score, on considère que l'état nutritionnel est normal.

L'Indice de Masse Corporelle (IMC) est utilisé pour mesurer l'état nutritionnel des adultes (en excluant les femmes enceintes et allaitantes dont l'enfant a moins de 6 moiscar les conditions physiologiques influent sur les résultats). Il est obtenu en rapportant le poids (en kg) sur la taille au carré (m²). Dans une population donnée, une proportion d'adultes maigres (pourcentage d'adultes avec IMC <18,5 kg/m²) peut indiquer une insécurité alimentaire ou la présence de maladies infectieuses répandues (WHO, 1995 et WHO, 1997).

Toutefois, contrairement à la malnutrition aiguë qui est tout aussi bien influencée par l'alimentation, la santé que les soins apportés à l'enfant, l'IMC (chez l'adulte) est beaucoup plus dépendante de la situation alimentaire du moment.

Preuves Indirectes

- Admissions aux programmes nutritionnels (CRENI, CRENAS, CRENAM) ;
- Prévalence de l'insuffisance pondérale à la naissance (petit poids de naissance) ;
- Pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE);
- Le périmètre brachial (PB) **:** Le PB, comme proxy de la malnutrition aigüe globale[7], traduit les impacts possibles d'une situation actuelle si rien n'est fait. Deux possibilités existent pour évaluer l'état de malnutrition aiguë à partir du périmètre brachial : la première consiste à considérer la valeur brute de la mesure. La malnutrition aigüe est sévère si le PB est inférieur à 115 mm. La malnutrition aiguë est dite modérée si le PB est compris entre 115 mm et 125 mm et à risque de malnutrition si la valeur est comprise entre 125 mm et 135 mm. Au-delà de 135 mm, l'état nutritionnel est bon. La seconde approche s'appuie sur la détermination du Z-score telle que décrite antérieurement. La valeur de Z-score représente le nombre des écart-type entre la mesure pour un enfant et la médiane de la population de référence avec les mêmes âges et sexe.
- La prévalence de la malnutrition aigüe sévère (MAS).

Tableau 5 : indicateurs de résultat pour l'état nutritionnel

	Phase 1 Minimale	**Phase 2 Sous pression**	**Phase 3 Crise**	**Phase 4 Urgence**	**Phase 5 Famine**
État nutritionnel	***Malnutrition aiguë globale*** : < 5%	***Malnutrition aiguë globale***: 5-10%	***Malnutrition aiguë globale***: 10-15 % ou> à l'ordinaire et en augmentation	***Malnutrition aiguë globale***: 15-30% ou> à l'ordinaire et en augmentation	***Malnutrition aiguë globale*** :> 30%
	***Prévalence IMC* <18,5 kg/m² :**< 10%	***Prévalence IMC* <18,5 kg/m² :** 10-20%	***Prévalence IMC* <18,5 kg/m² :** 20-40%, 1,5 × plus élevé que la référence	***Prévalence IMC* <18,5 kg/m² :**> 40%	***Prévalence IMC* <18,5 kg/m² :** largement > 40%

[7]Les explications sont données en annexe 7.

Tableau 6 : preuve indirecte pour l'état nutritionnel

Preuves Indirectes	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5
Etat nutritionnel	***MUAC*** :<5%	***MUAC*** :5%-10%	***MUAC*** **:** 10%-15%	***MUAC*** **:** 15%-30%	***MUAC*** **:** 30% et +

5.2.1.4. Mortalité

Deux principaux indicateurs comme preuves directes et six preuves indirectes sont retenus pour la classification de cet indicateur de mortalité (cf. tableaux 7).

Preuves directes

- **Taux Brut de Mortalité (TBM) :** Le taux de mortalité d'une population quelle quesoit la cause se calcule par le nombre de décès et pour 10 000 habitants par jour.
- **Taux de mortalité infanto-juvénile (TMM5) :** C'est le taux de mortalité au sein de la population des enfants de moins de cinq ans. Il se calcule par le nombre de décès par jour et pour 10 000 enfants de moins de cinq ans.

Preuves Indirectes

- Taux de mortalité infantile (TMI, moins d'un an) ;
- Mortalité néonatale (moins d'un mois) ;
- Taux de létalité (paludisme, rougeole, diarrhée, infections respiratoires aigües) ;
- Quotient de mortalité des moins de 5 ans ;
- Malnutrition aiguë sévère ;
- Indice de masse corporelle chez l'adulte (IMC).

Tableau 7 : indicateurs de résultat pour la mortalité

	Phase 1 Minimale	**Phase 2 Sous pression**	**Phase 3 Crise**	**Phase 4 Urgence**	**Phase 5 Famine**
Mortalité	***TBM*** :< 0,5/10 000/jour	***TBM*** :< 0,5/10 000 /jour	***TBM*** : 0,5-1/10 000/jour	***TBM*** : 1-2/10 000/jour OU 2 × la référence	***TBM*** :> 2/10 000/jour
	TMM5 : ≤1/10,000/jour	***TMM5*** : ≤1/10,000/jour	***TMM5*** : 1-2/10 000/jour	***TMM5*** : 2-4/10 000/jour	***TMM5*** :> 4/10 000/jour

5.2.2. Récapitulatif sur les preuves directes et indirectes des résultats de la sécurité alimentaire

Le tableau 8 ci-dessous illustre les cinq phases de classification des indicateurs de résultats selon la sévérité de la situation alimentaire et nutritionnelle. Le descriptif des échelles de classification, par phase de classe d'insécurité alimentaire, des preuves directes et indirectes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont respectivement fournies aux tableaux 8 et 9.

Tableau 8 : description des phases de classification de la sévérité

Phase	Description	Objectifs d'intervention prioritaires
Phase 1 : Minimale	Au moins quatre ménages sur cinq sont capables de couvrir leurs besoins alimentaires et non alimentaires sans recourir à des stratégies d'adaptation inhabituelles, ni dépendre de l'aide humanitaire.	Action requise pour développer la résilience et réduire les risques de catastrophe.
Phase 2: Sous pression	Même avec l'aide humanitaire, au moins un ménage sur cinq dans la zone se trouve dans la situation suivante ou pire : une consommation alimentaire réduite et d'adéquation minimale mais incapacité de se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles sans s'engager dans des stratégies d'adaptation irréversibles.	Action requise pour réduire les risques de catastrophe et protéger les moyens d'existence
Phase 3 : Crise	Même avec l'aide humanitaire, au moins un ménage sur cinq dans la zone se trouve dans la situation suivante ou pire : les déficits alimentaires considérables et malnutrition aiguë à des taux élevés ou supérieurs à la normale ; ou marginalement capable de couvrir le minimum de ses besoins alimentaires en épuisant les avoirs relatifs aux moyens d'existence, ce qui conduira à des déficits de consommation alimentaire.	Protéger les moyens d'existence, prévenir la malnutrition, et prévenir les décès.
Phase 4 : Urgence	Même avec l'aide humanitaire, au moins un ménage sur cinq dans la zone se trouve dans la situation suivante ou pire : des déficits alimentaires extrêmes, ce qui résulte en une malnutrition aiguë très élevée ou une mortalité excessive ; **OU une perte extrême des avoirs relatifs aux moyens d'existence, ce qui entraînera des déficits de consommation alimentaire à court terme.**	Sauver les vies et les moyens d'existence.
Phase 5 : famine	Même avec l'aide humanitaire, au moins un ménage sur cinq dans la zone a un déficit complet en alimentation et/ou autres besoins de base et est clairement exposé à l'inanition, à la mort et au dénuement. (À noter, les preuves pour les trois critères de consommation alimentaire, l'émaciation, et le TBM sont requises pour classifier en famine).	Prévenir les décès à grande échelle et éviter l'effondrement total des moyens d'existence.

<u>**Tableau 9**</u>**:**échelle de classification des indicateurs de résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle permettant le phasage (**Preuves directes**)

Description des phases	**Phase 1 Minimale**	**Phase 2 Sous pression**	**Phase 3 Crise**	**Phase 4 Urgence**	**Phase 5 Famine**
Consommation alimentaire	***HDDS*** : ≥ 4 groupes alimentaires et aucune détérioration sur les 12 groupes alimentaires	***HDDS*** :détérioration de l'indice (perte d'un groupe alimentaire sur les 12)	***HDDS*** : grave détérioration de l'indice (perte de 2 groupes alimentaires sur les 12)	***HDDS*** *:* < 4 groupes alimentaires sur les 12	***HDDS :*** 1-2 groupes alimentaires sur les 12
	SCA : Consommation acceptable ; stable *(Pauvre <5%, ou pauvre + limite<15%)*	***SCA :*** Consommation acceptable (mais en détérioration) (Pauvre 05-10% ; ou pauvre + limite :15-30%)	***SCA*** *:* Consommation limite (Pauvre :10-20% ou pauvre + limite 30% et *+)*	***SCA*** : Faible consommation (Pauvre > 20%)	***SCA :*** Inférieur à consommation faible (***NA***)
	HHS *:* « nulle » (0)	***HHS:*** « faible » (1)	***HHS*** *:* modérée (score 2-3)	***HHS :*** grave (score 4-6)	***HHS*** : « grave » (6)
	CSI *:* seuil de référence, stable	***CSI*** *:* seuil de référence atteint, mais instable	***CSI*** : > référence et en augmentation	***CSI*** *:* considérablement >à la référence	***CSI*** : largement > à la référence
	HEA : Aucun déficit de Protection de Moyens d'Existence (DPME) et aucun Déficit de Survie (DS)	***HEA*** : DPME et aucun DS	***HEA*** *:* DPME et DS : 1 – 20%	***HEA*** : DPME et DS : 20 – 50%	***HEA:*** DPME et DS : + 50 %
Évolution des moyens d'existence	***Moyens d'existence*** *:* stratégies et avoirs durables.	***Moyens d'existence*** : stratégies et avoirs sous pression	***Moyens d'existence*** *:*dilapidation/érosion accélérée des stratégies et avoirs qui conduira à de profonds déficits de la consommation alimentaire	***Moyens d'existence*** *:*dilapidation/érosion irréversible des stratégies et avoirs qui conduira à de très graves déficits de la consommation alimentaire	***Moyens d'existence :*** effondrement quasi total des stratégies et avoirs
État nutritionnel	***Malnutrition aiguë globale*** : < 5%	***Malnutrition aiguë globale***: 5-10%	***Malnutrition aiguë globale***: 10-15 % <u>ou</u>> à l'ordinaire et en augmentation	***Malnutrition aiguë globale***: 15-30% <u>ou</u>> à l'ordinaire et en augmentation	***Malnutrition aiguë globale*** :> 30%
	Prévalence IMC **<18,5 kg/m² :**< 10%	***Prévalence IMC*** **<18,5 kg/m² :** 10-20%	***Prévalence IMC*** **<18,5 kg/m² :** 20-40%, 1,5 × plus élevé que la référence	***Prévalence IMC*** **<18,5 kg/m² :**> 40%	***Prévalence IMC*** **<18,5 kg/m² :** largement > 40%
Mortalité	***TBM*** :< 0,5/10 000/jour	***TBM*** :< 0,5/10 000/jour	***TBM*** : 0,5-1/10 000/jour	***TBM*** : 1-2/10 000/jour OU 2 × la référence	***TBM*** :> 2/10 000/jour
	TMM5 : ≤1/10,000/jour	***TMM5*** : ≤1/10,000/jour	***TMM5*** : 1-2/10 000/jour	***TMM5*** : 2-4/10 000/jour	***TMM5*** :> 4/10 000/jour

En ce qui concerne les données issues de l'approche économie des ménages (HEA), les conditions de l'utilisation du déficit de protection comme valeur de référence (valable aussi pour le déficit de survie) sont définies dans l'annexe 5.

Tableau 10 : preuves indirectes ayant des seuils

Résultats	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5
Consommation alimentaire	***Proxys caloriques*** :s> ou = à 2400 kcal par personne et par jour	***Proxys caloriques*** :Entre 2100 à 2400 kcal par personne et par jour	***Proxys caloriques***: 1680 à 2100 kcal par personne et par jour	***Proxys caloriques*** :< à1680 kcal par personne et par jour	***Proxys caloriques*** : NA
Nutrition	***MUAC*** :<5%	***MUAC*** :5%-10%	***MUAC*** : 10%-15%	***MUAC*** : 15%-30%	***MUAC*** : 30% et +

5.2.3. Facteurs contributifs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Les facteurs contributifs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont divisés en deux volets : (i) les facteurs de causalité et (ii) l'impact sur les dimensions de la sécurité alimentaire.

5.2.3.1. Facteurs de causalité

Les facteurs de causalité incluent les éléments de vulnérabilité et les éléments liés au risque. Dans ce cadre, la *vulnérabilité* est définie sur le plan conceptuel en fonction de : l'exposition(l'aléa affecte-t-il une population, et dans quelle mesure ?), la susceptibilité (de quelle façon l'aléa affecte-t-il les moyens d'existence d'une population, et dans quelle mesure ?), et la *résilience* (quelle est la capacité d'adaptation de la population ?).

Selon l'approche des moyens d'existence durables, la vulnérabilité peut être définie sur le plan analytique en termes de :

- **stratégie des moyens d'existence** : une analyse comportementale du type et des quantités de sources de nourriture, des sources de revenus et des profils de dépenses des ménages ;

- **avoirs relatifs aux moyens d'existence** : une analyse structurelle des six types de capitaux requis pour soutenir les moyens d'existence d'un ménage qui sont physique, naturel, financier, humain, social et politique ;

- **politiques, institutions et processus** : une analyse sociale, politique et économique de la façon dont ces aspects ont des impacts sur les dimensions de la sécurité alimentaire.

L'autre volet des facteurs de causalité est constitué par des épisodes aigus ou une situation existante, par exemple des catastrophes naturelles (sécheresse, inondation, raz-de-marée, etc.), des conditions socio-économiques (fortes fluctuations ou envolées des prix), des conflits (guerre, troubles sociaux, etc.), des maladies (paludisme, rougeole, diarrhée, infections respiratoires aigües, etc.) et d'autres événements/conditions qui ont un impact sur les dimensions de la sécurité alimentaire.

<u>Dangers et vulnérabilité</u>

- Phénomènes exceptionnels ;
- Sécurité civile ;
- Déplacements de populations ;
- Incidence de la pauvreté ;
- Disfonctionnement des marchés ;
- Cas de paludisme, rougeole, diarrhée, infections respiratoires aigües.

5.2.3.2. Impact sur les dimensions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Les interactions entre les facteurs de causalité (y compris les événements aigus/chroniques et la vulnérabilité) ont des effets directs sur les quatre dimensions de la sécurité alimentaire, à savoir la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité. Ces dimensions présentent des interactions de type séquentiel : en effet, la nourriture doit être disponible pour que les ménages puissent y avoir accès ; ils doivent ensuite l'utiliser de façon appropriée et c'est l'ensemble du système qui doit être stable (Barrett, 2010).

- **Disponibilité** : dans cette dimension, il s'agit de savoir si la nourriture est réellement ou potentiellement présente. Elleinclutles aspects de productions agricoles, d'aliments prélevés dans la nature, de réserves d'aliments, de marchés et de transport.

- **Accès** : si la nourriture est réellement ou potentiellement présente, la question suivante est de savoir si les ménages ont un accès suffisant (par exemple, le droit) à cette nourriture, y compris sur le plan physique (distance, infrastructure, etc.), financier (pouvoir d'achat) et socio-politique.

- **Utilisation** : si la nourriture est disponible et si les ménages y ont un accès adéquat, la question suivante est de savoir si les ménages utilisent la nourriture de façon adéquate, en termes de préférences alimentaires, de préparation, de pratiques d'alimentation, de stockage et d'accès à une eau de meilleure qualité. Le terme « utilisation » peut se prêter à diverses interprétations, mais dans le Cadre analytique du CH, il fait explicitement référence à l'utilisation physique de la nourriture à l'échelle des ménages, qui n'inclut pas l'utilisation biologique de la nourriture à l'échelon individuel. L'utilisation biologique de la nourriture à l'échelon individuel constitue un facteur important pour comprendre l'ensemble des résultats nutritionnels.

- **Stabilité** : si les conditions de disponibilité, d'accès et l'utilisation sont réunies et que les ménages ont une nourriture adéquate en termes de qualité et de quantité, la question qui se pose est de savoir si l'ensemble du système est stable ou pas, de façon à ce que la sécurité alimentaire des ménages soit permanente. La question de la stabilité peut faire référence à une instabilité à court terme (qui peut conduire à une insécurité alimentaire aiguë) ou à une instabilité à moyen/long terme (qui peut conduire à une insécurité alimentaire chronique). Les facteurs climatiques, économiques, sociaux et politiques peuvent également être à l'origine d'une instabilité.

5.2.4. Impacts des facteurs contributifs et autres preuves indirectes

L'interaction entre les facteurs contributifs (y compris les facteurs de causalité et les impacts sur les dimensions de la sécurité alimentaire) engendre soit un risque d'aggravation, soit un changement positif dans les résultats de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le cadre inclut explicitement un mécanisme de rétroaction grâce auquel les changements intervenus dans les résultats de sécurité alimentaire et nutritionnelle se traduisent souvent par des changements ultérieurs dans les facteurs contributifs de la sécurité alimentaire, tels que l'aggravation ou l'amélioration de la vulnérabilité et/ou d'événements aigus ou chroniques, qui conduisent à leur tour à des changements dans les impacts sur les dimensions de la sécurité alimentaire.

Pour prendre en compte les impacts des facteurs contributifs ou certaines preuves indirectes sur les résultats de la sécurité alimentaire, trois classes d'impact ont été définies dans le CH :

- impact léger ;
- impact moyen ;
- impact fort.

Les différentesméthodes d'évaluation des impacts des facteurs contributifs etautres preuves indirectes sont définies dans le tableau 11suivant :

Tableau 11 : impacts des facteurs contributifs et autres preuves indirectes

Description des impacts		Impact léger	Impact Moyen	Impact fort
Preuves indirectes des résultats	**Evolution des moyens d'existence**	***Départ des actifs*** **:** accroissement de 20-30 % par rapport à la normale	***Départ des actifs*** **:** Na	***Départ des actifs***: Na
		Départ des ménages *:*<10%	***Départ des ménages***: 10 à 30%	***Départ des ménages*** *:*>30%
		Disponibilité pâturage: 90%-80% par rapport à la moyenne de 5 dernières années	***Disponibilité pâturage*** **:** 80% à 50% par rapport à la moyenne de 5 dernières années	***Disponibilité pâturage*** **:** < 50% par rapport à la moyenne de 5 dernières années
		En zone pastorale ***ICN :*** >60%	***ICN :*** 40 - 60%	***ICN :*** 20 – 40 %
		Accessibilité pâturage:Accessible	***Accessibilité pâturage***: +/- accessible	***Accessibilité pâturage***: Non accessible
		Bilan fourrager:> 70 % des besoins	***Bilan fourrager*** **:** 30% à 70% des besoins	***Bilan fourrager***: <30% des besoins
Facteurs contributifs	**Aléas et vulnérabilité**	Niveau à peine adéquat pour répondre aux besoins de la consommation alimentaire	Niveau inadéquat pour répondre aux besoins de la consommation alimentaire	Niveau fortement inadéquat pour répondre aux besoins de la consommation alimentaire
		Variationprix (5 ans) :25% à 50%	***Variationprix (5 ans)***:50% à 75%	***Variation prix (5 ans)*** : > 75%
		Cas de paludisme, rougeole, diarrhée, infections respiratoires aigües		
	Utilisation	***Eau potable*** : à peine ≥ 15 litres par personne et par jour	***Eau potable*** : 7,5 à 15 litres par personne et par jour	***Eau potable*** : 4 à 7,5 litres par personne et par jour
		Taux d'accès à l'eau potable **:** 61 à 80%	***Taux d'accès à l'eau potable*** : 41 à 60%	***Taux d'accès à l'eau potable*** **:** inférieur à 40%

NB : Chaque pays, en fonction de son contexte et des données disponibles, peut sélectionner des facteurs contributifs qui sont plus déterminants et dont les informations sont accessibles. La liste ci-dessus est indicative et non exhaustive (annexe 8).

VI. CLASSIFIER L'INSECURITE ALIMENTAIRE AIGUE

Les paramètres clés de classifications sont les indicateurs de résultats, les preuves indirectes et les facteurs contributifs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La convergence des preuves est le principe de base du processus de l'analyse.

Au cours de l'analyse, les analystesdoivent argumenter leur décision en utilisant les preuves directes et indirectes et en appréciant les impacts des facteurs contributifs sur les différents résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Pour cela, les analyses doivent retenir que :

- **les preuves indirectes des indicateurs de résultats peuvent impacter le phasage de chaque indicateur de résultats ;**
- **en absence de preuves directes des indicateurs de résultats, les preuves indirectes seules ne permettent pas de faire le phasage des indicateurs de résultats, sauf celles qui ont des seuils (proxy calorique, MUAC);**
- **les facteurs contributifs peuvent impacter le phasage global de la zone, mais ne permettent pas de faire le phasage des indicateurs de résultats.**

6.1. Procédures de classification

L'analyse selon l'approche Cadre Harmonisé se fait en cinq étapes (Figure 5).Elle est fondée sur l'analyse intégrale de toutesles preuves et des impacts des facteurs contributifs sur les résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.



Figure 5 **:** Les 5 étapes de l'analyse du CH

6.2. Etape 1 : Inventaires des preuves

Cette étape concerne la collecte des preuves nécessaires à l'analyse du CH. Les preuves directes et indirectes sont fournies par l'ensemble des structures pourvoyeuses de données et centralisées au niveau du service coordonnateur de la cellule nationale d'analyse.

L'inventaire des preuves est un processus essentiel dans le déroulement du CH. Chaque organisation possédant des informations utiles à l'analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, aux moyens d'existence et à la nutrition doit les fournir à la cellule d'analyse du CH. Plus ces données sont exhaustives et mieux elles sont inventoriées. Plus l'analyse sera fiable, consensuelle et plus les résultats seront précis. Cette étape est réalisée en collectant les preuves et en procédant au

remplissage des tableaux12et 13d'inventaire (exemple :annexe9), comme indiqué dans les sous-chapitres suivants.

La collecte des preuves et le remplissage destableaux12 et 13doivent être accomplis bien avant la tenue de l'atelier d'analyse. Le service coordonnateur de la cellule nationale d'analyse en collaboration avec tous les acteurs est chargé de ces tâches. Les preuves doivent provenir des services techniques de l'Etat, des SNU, des ONG, des instituts de recherche etc. Idéalement, le tableau 1 est mis à jour régulièrement au fur et à mesure que les données des différents partenaires sont validées et disponibles. Cela permet de minimiser la charge de travail juste avant et durant l'atelier. Un tableau d'inventaire des preuves pour chaque entité analysée est nécessaire.

Par exemple : *si l'analyse porte sur 24 départements, il faudra 24 tableaux, 1 rempli avec les preuves spécifiques à chaque entité. Les données disponibles uniquement au niveau supérieur à celui de l'analyse (zone de moyens d'existence, régional, national) peuvent être les mêmes d'une entité à une autre.*

Pour chaque preuve inventoriée, l'analyste doit indiquer clairement le titre du rapport, la oules source/s (si plusieurs auteurs, les indiquer), la date à laquelle l'information a été collectée (et non la date de publication ou validation) et une courte description de la méthodologie utilisée.

Ensuite, il faut préciser pour chaque preuve à quel niveau administratif elle est disponible : premier niveau administratif = 0, 2ème niveau = 1 ou 3ème niveau = 2. Par exemple, les prix au marché provincial ont augmenté de 200 % par rapport à la même époque de l'année dernière (N = 2). Si la preuve est accompagnée de chiffres de population, ajouter ces chiffres. Par exemple, 200 000 personnes ont été affectées par les inondations.

Les tableaux 12et 13sont divisés en plusieurs parties. Sept sections distinctes sont à remplir pour les facteurs contributifs. Chaque section porte sur un élément de la sécurité alimentaire et nutritionnelleprécis et se compose comme suit :

- pour chaque tableau 12et 13, l'en-tête concernant les informations générales sur l'analyse et l'entité analysée doit être rempli (nom du pays, date du cycle d'analyse, nom des entités administratives concernées par ces données, chiffres de population de l'entité analysée). Une brève description des moyens d'existence de la zone doit ensuite être fournie. Comme évoqué plus haut, ces informations peuvent provenir de différents partenaires (Etat, ONG, FEWS NET, projet HEA, études de base PAM, etc.).

- inventorier ensuite les informations pour chaque groupe d'indicateurs (qui sont reliés aux différentes parties du cadre analytique du CH – Section IV). L'analyste doit s'assurer d'ores et déjà de faire la différence entre les informations à classer dans les facteurs contributifs (dangers et vulnérabilité, disponibilité alimentaire, avoirs relatifs aux moyens d'existence, accès aux aliments, utilisation des aliments, y compris l'eau et la stabilité) qui sont dans les tableaux surlignés en vert et les informations pertinentes pour les indicateurs de résultats (consommation alimentaire, évolution des moyens d'existence, état nutritionnel et mortalité) dans les tableaux en violet.

A ce stade de l'analyse, toutes les informations doivent être inventoriées. A l'étape suivante, les analystes décideront de façon consensuelle quelles sont les données les plus fiables et pertinentes pour l'analyse. Les tableaux 12 et 13(Inventaire des preuves), tout comme les autres tableaux d'analyse sont des propositions faites à l'utilisateur qui est libre de les adapter à ses besoins à partir

du moment où il assure la continuité des étapes obligatoires d'analyse et qu'il permet une analyse aussi exhaustive et transparente que possible (cf. exemple en annexe 9).

<u>Tableau 12</u>: inventaire des preuves des résultats de la SAN (ex. annexe 9)

INVENTAIRE DES PREUVES		**PAYS : ________________**		
Inventaire des preuves disponibles sur les <u>résultats</u> 1. En se basant sur les données disponibles de tous les facteurs pouvant avoir un impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, remplir le tableau en classant ces données par éléments du cadre analytique du Cadre Harmonisé AU TROISIEME NIVEAU ADMINISTRATIF. La liste de données doit être aussi exhaustive que possible. Certaines preuves peuvent être qualitatives ou de source non scientifiques (média, discussions…) 2. Dans la première section du tableau, insérer le nom de la région d'analyse, le nom de l'unité administrative niveau 2 et la période analysée. Cette période peut s'étaler d'un jour à plusieurs mois en fonction des données et du consensus des experts. Ensuite, ajouter la population actuelle (donnée la plus récente au moment de l'analyse) de l'unité administrative niveau 2 Finalement, inscrire une brève description des zones de moyens d'existence qui peut contenir un descriptif des groupes de population, de richesse… 3. Ensuite, précisez pour chaque preuve à quel niveau la preuve est disponible : premier niveau administratif = 0, 2ème niveau = 1 ou 3ème niveau = 2. *Par exemple, Les prix au marché provincial ont augmenté de 200 % par rapport à la même époque de l'année dernière (N = 2).* Si la preuve est accompagnée de chiffres de population, ajouter ces chiffres. *Par exemple, 200 000 personnes ont été affectées par les inondations.* *4.* Dans la colonne 'Source de chaque preuve', préciser d'où provient la preuve, donner une brève description de la méthodologie et la date de publication. Si plusieurs auteurs, tous les indiquer. Dans le cas où une preuve est sous format non-finalisé (draft), l'indiquer. Indiquer aussi la date de publication de la source. *5.* Pour chaque preuve, préciser la date à laquelle les données ont été collectées ou à quelle date les analyses ont eu lieu (pour les scores de proxy par exemple).				
2ème niveau administratif : ________________________________ 3ème niveau administratif : _______________________________ Date du cycle CH :		Population actuelle ________________________(du niveau analysé) Brève description des zones de moyens d'existence :		
<u>INDICATEURS DE RESULTAT</u>		Preuve(s) + CHIFFRES	Source de chaque preuve (date de publication)	Date de collecte des données
Consommation alimentaire	Proxys caloriques			
	Score Consommation alimentaire			
	Indice de diversité alimentaire des ménages (HDDS)			
	Indice des Stratégies d'adaptation (CSI)			
	Approche HEA, %de déficit survie			
	Echelle de faim du ménage (HHS			

NB : la même procédure est applicable pour les trois autres résultats de la sécurité de la sécurité alimentaire et nutritionnelle :

- Evolution des moyens d'existence ;
- Etat nutritionnelle ;
- Mortalité

Tableau13: inventaire des preuves des facteurs contributifs(cf. exemple en annexe 9)

<table>
<tr><td colspan="3">INVENTAIRE DES PREUVES</td><td colspan="2">PAYS : ________________</td></tr>
<tr><td colspan="5">Inventaire des preuves disponibles sur les facteurs<u>contributifs</u>
1. En se basant sur les données disponibles de tous les facteurs pouvant avoir un impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, remplir le tableau en classant ces données par éléments du cadre analytique du Cadre Harmonisé AU TROISIEME NIVEAU ADMINISTRATIF. La liste de données doit être aussi exhaustive que possible. Certaines preuves peuvent être qualitatives ou de source non scientifiques (média, discussions…)
2. Dans la première section du tableau, insérer le nom de la région d'analyse, le nom de l'unité administrative niveau 2 et la période analysée. Cette période peut s'étaler d'un jour à plusieurs mois en fonction des données et du consensus des experts. Ensuite, ajouter la population actuelle (donnée la plus récente au moment de l'analyse) de l'unité administrative niveau 2 Finalement, inscrire une brève description des zones de moyens d'existence qui peut contenir un descriptif des groupes de population, de richesse…
3. Ensuite, précisez pour chaque preuve à quel niveau la preuve est disponible : premier niveau administratif = 0, 2ème niveau = 1 ou 3ème niveau = 2. Par exemple, Les prix au marché provincial ont augmenté de 200 % par rapport à la même époque de l'année dernière (N = 2). Si la preuve est accompagnée de chiffres de population, ajouter ces chiffres. Par exemple, 200 000 personnes ont été affectées par les inondations.
4. Dans la colonne 'Source de chaque preuve', préciser d'où provient la preuve. Si plusieurs auteurs, tous les indiquer. Dans le cas où une preuve est sous format non-finalisé (draft), l'indiquer. Indiquer la date de publication de la source.
5. Pour chaque preuve, préciser la date à laquelle les données ont été collectées ou à quelle date les analyses ont eu lieu (pour les scores de proxy par exemple).</td></tr>
<tr><td colspan="2" rowspan="2">2ème niveau administratif : ______________________________
3ème niveau administratif : _____________________________
Date du cycle CH :</td><td colspan="3">Population actuelle ________________________(du niveau analysé)</td></tr>
<tr><td colspan="3">Brève description des zones de moyens d'existence</td></tr>
<tr><td colspan="2"><u>FACTEURS CONTRIBUTIFS</u></td><td>Preuve(s) + CHIFFRES</td><td>Source de chaque preuve (Date de publication)</td><td>Date de collecte des données</td></tr>
<tr><td>Dangers et vulnérabilité</td><td>Par exemple:
• Sécurité civile
• Phénomènes exceptionnels
• Sécheresse
• Inondation
• Vents très forts
• Invasion déprédateurs (acridiens, ravageurs et insectes)
• Conflits
• Déplacements de population
• Personnes déplacées intérieurement, concentrations de réfugiés
• Prévalence du VIH/sida</td><td></td><td></td><td></td></tr>
</table>

NB : la même procédure sera appliquée pour renseigner tous les autres facteurs contributifs :

- disponibilité alimentaire ; - avoirs relatifs aux moyens d'existence ;
- accès aux aliments ; - utilisation des aliments y compris l'eau
- et stabilité.

6.3. Etape 2 : analyse des preuves

La seconde étape de l'analyse CH a pour but de revoir toutes les données disponibles entrées dans l'inventaire des preuves lors de l'Etape 1. Les analystes vont ensemble décider des données les plus pertinentes pour l'analyse.
Comme pour la première étape, un tableau est proposé pour orienter les analystes dans l'analyse des preuves. Lestableaux15 et 16 (Analyse des preuves) fonctionnent de façon similaire aux tableaux 12 et 13 (Inventaire des preuves). Les facteurs contributifs et les indicateurs de résultats sont séparés suivant les mêmes couleurs. Les entêtes sont les mêmes. Ici aussi un tableau est renseigné pour chaque zone analysée.

Plusieurs « sous-étapes » sont à respecter pour l'Etape 2. Tout d'abord, les analystes vont revoir les données entrées dans lestableaux 12et 13(Inventaire des preuves)- et décider de manière objective quelles sont les plus pertinentes pour l'analyse en cours. Pour ce faire, les analystes doivent prendre en considération l'objectif de l'analyse qui est de proposer une classification de la situation alimentaire et nutritionnelle pour une entité etune période données.

La fiabilité de la donnée choisie doit ensuite être appréciée par les analystes. Pour cela, le CH propose des critères précis pour estimer la fiabilité et la pertinence d'une donnée. On entend par fiabilité, la qualité des données au moment de l'analyse et/ou l'ancienneté de l'information sachant que les données perdent leur valeur au cours du temps. L'analyse porte à la fois sur la situation de la période étudiée (période actuelle) et celle projetée (dans les mois à venir de la même année).

L'appréciation du niveau de fiabilité de l'information utilisée est faite en plénière sur la base des indications données dans le tableau 14suivant :

Tableau 14 : Critères du Cadre Harmonisé pour évaluer le score de fiabilité des preuves

Score	Critères
1. Fiabilité non confirmée	Preuves issues d'appréciations d'experts, d'évaluations et de rapports internes non consensuels dont les sources, les méthodes, ou la temporalité sont discutables.
2. Assez fiable	Résultats préliminaires validés ou preuves issues d'enquêtes, de recensements, d'évaluations de terrain de sources fiables ou appréciation d'experts utilisant une méthode acceptable.
3. Fiable	Preuves issues d'enquêtes, de recensements récents dont la source, la méthode scientifique, et la pertinence temporelle des données sont incontestables et validées.

L'analyste reporte un bref relevé des preuves clés choisies pour chaque élément de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En se basant sur les critères définis ci-dessus, il précise de façon consensuelle le **score de fiabilité pour chacune des preuves qui** sera utilisée pour la confiance totale de l'analyse plus tard dans le processus.

<u>Quelques exemples</u>:

- Une preuve de Malnutrition Aigüe Globale (MAG) issue d'une enquête SMART dont la période de collecte des données date de moins de trois mois et le rapport validé techniquement est fiable (F3). Si la preuve de MAG est issue des résultats préliminaires, validés techniquement, date de moins de trois mois à partir de la période de collecte et aucun draft de rapport n'est encore disponible, elle demeure fiable (F2).
- Les analyses des prix fournies par les SIM pour le mois courant qui est celui de l'analyse ou le mois précédent (variation mensuelle, annuelle ou par rapport à la moyenne quinquennale) sont considérée fiables (F3).
- Les analyses de résultats - HEA réalisées au cours du mois de l'analyse ou un mois avant et validées au niveau national sont considérées fiables (F3).
- Les preuves issues d'une étude réalisée par une structure dont ni la méthodologie, ni les résultatsne sont partagés et validés au niveau national, n'ont pas une fiabilité confirmée (F1).
- Une analyse des prix réalisée par les SIM (prix courants, les variations par rapport au mois précédent, l'année précédente à la même période et à la moyenne quinquennales) en octobre n'est pas fiable pour une analyse se déroulant en mars (F1).

Une fois les données reportées dans les tableaux 15 et 16, il faut attribuer le score de fiabilité assigné à chaque preuve, le groupe d'analyse doit revoir toutes les données sélectionnées pour la situation actuelle. Sur la base de ces informations, les analystes, de façon consensuelle doivent tirer une conclusion brève reprenant les principaux résultats proposés par les données.

La conclusion doit ensuite permettre de qualifier l'impact possible que les éléments de facteurs contributifs peuvent avoir sur les indicateurs de résultat de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

<u>Parexemple</u>, les analystes peuvent estimer qu'une hausse des prix de 50 % par rapport à la moyenne des 5 dernières années aura un impact négatif sur la consommation alimentaire. En utilisant le tableau de référence des facteurs contributifs (tableau 11), la sévérité de l'impact (de léger à fort) peut ensuite être déterminée pour chaque indicateur de résultat. Un même élément peut avoir des impacts sur plus d'un indicateur de résultat. Certains impacts pour le même indicateur de résultats peuvent être positifs et négatifs.

Le graphique suivant récapitule les principales étapes pour remplir les tableaux 15 et 16 destinés à l'analyse des preuves pour les résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (tableau 15) et des facteurs contributifs (tableau 16).

Tableau15 : analyse des indicateurs de résultat de la SAN (cf. exemple en annexe 10)

ANALYSE DES PREUVES CLES	PAYS : ___________

Conclusions sur les preuves de RESULTATS de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

1. En se basant sur le TABLEAU 1, écrivez un **bref relevé des preuves clés** pour chaque élément de la sécurité alimentaireet nutritionnelle.
2. En se basant sur les critères définis dans la note technique du Cadre Harmonisé (voir aussi dernière page), précisez de façon consensuelle le **score de fiabilité pour chacune des preuves** : 1 = Fiabilité non confirmée; 2 = Assez fiable ; 3 = Fiable. *Par exemple, les prix du marché ont augmenté de 200 % par rapport à la même époque de l'année dernière (F = 2).*
3. Rédigez des **conclusions sommaires pour chaque élément** (court paragraphe) basé sur les preuves clés en tenant compte de la fiabilité de chaque preuve.
4. Pour la situation projetée, inclure les preuves déjà disponibles (scénarios déjà établis) ou **produire un scénario consensuel** basé sur les preuves (et leur fiabilité) de la situation courante.
5. Pour les éléments de FACTEURS CONTRIBUTIFS, définir, lorsque c'est possible et de façon consensuelle, **l'impact de la conclusion de la convergence des preuves sur les indicateurs de résultats**. En premier lieu, préciser si l'impact est positif ou négatif, puis s'il est « léger », « moyen » ou « fort » et quel(s) indicateur(s) de résultat cela impacte. Cela doit être fait pour la situation courante et la situation projetée. *Par exemple, la conclusion de la « Disponibilité Alimentaire » juge la situation mauvaise à cause de pluies insuffisantes. Impact sur le(s) indicateur(s) de résultat : Négatif moyen pour la consommation alimentaire et pour l'évolution des moyens d'existence.*

2ème niveau administratif : ______________________________	Période d'analyse courante :
3ème niveau administratif : _____________________________	Période d'analyse projetée : _________________

Éléments des indicateurs de résultats

	SITUATION ACTUELLE					SITUATION PROJETÉE				
Consommation alimentaire	*Relevé des preuves clés :* *Conclusions sur l'élément pour la zone :*					*Hypothèse principale Consommation alimentaire :* *Conclusions sur l'élément pour la zone :*				
	Classification de l'élément – Phase ____					***Classification de l'élément – Phase ____***				
Évolution des moyens d'existence	*Relevé des preuves clés :* *Conclusions sur l'élément pour la zone :*					*Hypothèse principale Evolution des moyens d'existence :* *Conclusions sur l'élément pour la zone :*				
	CHOISIR	***Classification de l'élément – Phase ___***				***CHOISIR***	***Classification de l'élément – Phase ___***			
		Z1 :	***Z2 :***	***Z3 :***	***Z4 :***		***Z1 :***	***Z2 :***	***Z3 :***	***Z4 :***

NB : La même procédure est applicable pour les deux autres résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle :

- Evolution des moyens d'existence ; - Etat nutritionnelle ; - Mortalité.

Pour les indicateurs de résultats, le remplissage du Tableau B1 (analyse des preuves de résultats) est similaire mais présente quelques différences avec la partie sur les Facteurs contributifs (tableau B2). La différence réside dans le fait qu'une fois la conclusion pour chaque élément est faite, les analystes doivent donner une Phase indicative à l'élément en se basant sur les données et sur le Tableau de référence CH de l'insécurité alimentaire aiguë pour la classification des zones

Tableau16 : analyse des impacts des facteurs contributifs sur les résultats de la SAN (cf. exemple enannexe 10)

ANALYSE DES PREUVES CLES	**PAYS :**

Conclusions sur les preuves et impact des FACTEURS CONTRIBUTIFS

6. En se basant sur le TABLEAU 1, écrivez un **bref relevé des preuves clés** pour chaque élément de la sécurité alimentaireet nutritionnelle.
7. En se basant sur les critères définis dans la note technique du Cadre Harmonisé (voir aussi dernière page), précisez de façon consensuelle le **score de fiabilité pour chacune des preuves** : 1 = Fiabilité non confirmée; 2 = Assez fiable ; 3 = Fiable. *Par exemple, les prix du marché ont augmenté de 200 % par rapport à la même époque de l'année dernière (F = 2).*
8. Rédigez des **conclusions sommaires pour chaque élément** (court paragraphe) basé sur les preuves clés en tenant compte de la fiabilité de chaque preuve.
9. Pour la situation projetée, inclure les preuves déjà disponibles (scénarios déjà établis) ou **produire un scénario consensuel** basé sur les preuves (et leur fiabilité) de la situation courante.
10. Pour les éléments de FACTEURS CONTRIBUTIFS, définir, lorsque c'est possible et de façon consensuelle, **l'impact de la conclusion de la convergence des preuves sur les indicateurs de résultats**. En premier lieu, préciser si l'impact est positif ou négatif, puis s'il est « léger », « moyen » ou « fort » et quel(s) indicateur(s) de résultat cela impacte. Cela doit être fait pour la situation courante et la situation projetée. *Par exemple, la conclusion de la « Disponibilité Alimentaire » juge la situation mauvaise à cause de pluies insuffisantes. <u>Impact sur le(s) indicateur(s) de résultat</u> : Négatif moyen pour la consommation alimentaire et pour l'évolution des moyens d'existence.*

2ème niveau administratif :	Période d'analyse courante :
3ème niveau administratif :	Période d'analyse projetée : _________________

<table>
<tr><th colspan="5">Éléments des facteurs contributifs</th></tr>
<tr><th></th><th colspan="2">SITUATION ACTUELLE</th><th colspan="2">SITUATION PROJETÉE</th></tr>
<tr><td rowspan="3">Dangers et vulnérabilité</td><td colspan="2">Relevé des preuves clés :
Conclusions sur l'élément pour la zone :</td><td colspan="2">Hypothèse principale Danger et Vulnérabilité :</td></tr>
<tr><td>Indicateur(s) de résultat</td><td>Impact (positif ou négatif ET léger, moyen ou fort)</td><td>Indicateur(s) de résultat</td><td>Impact le plus probable (positif ou négatif ET léger, moyen ou fort)</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="3">Disponibilité alimentaire</td><td colspan="2">Relevé des preuves clés :
Conclusions sur l'élément pour la zone :</td><td colspan="2">Hypothèse principale Disponibilité alimentaire :</td></tr>
<tr><td>Indicateur(s) de résultat</td><td>Impact (positif ou négatif ET léger, moyen ou fort)</td><td>Indicateur(s) de résultat</td><td>Impact le plus probable (positif ou négatif ET léger, moyen ou fort)</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
</table>

NB : la même procédure sera appliquée pour renseigner tous les autres facteurs contributifs :

- avoirs relatifs aux moyens d'existence ; - accès aux aliments ;
- utilisation des aliments y compris l'eau ; - et stabilité

6.4. Etape 3 : synthèse et classification des zones

6.4.1. Etape 3.1 : Synthèse et classification de la situation courante

L'Etape 3 – synthèse et classification des zones est l'étape à laquelle les analystes vont retranscrire une partie des informations des tableaux 15 et 16dans les tableaux 18 et 19– Analyse des preuves et à laquelle s'opère le consensus sur la phase finale pour les situations courante et projetée.Cette analyse se fait selon les recommandations émises dans l'encadré introductif de la section VI.

Les analystes doivent se référer tout au long de cette étape au cadre analytique, à la règle des 20 %[8] et au tableau de référence CH de l'insécurité alimentaire aiguë pour la classification des zones afin de les aider à atteindre le consensus. Le cadre analytique permet aux analystes de s'assurer de l'interaction des facteurs contributifs et des indicateurs de résultat, ce qui est indispensable pour la classification finale de la zone.

Le CH est basé sur l'analyse par unité administrative ou zone uniquement et non par groupe de ménages ou de catégories socio-économiques. On procédera à la classification de l'ensemble des unités administratives et/ou de leurs zones de moyens d'existence conformément à l'analyse réalisée. Le processus est conduit en 2 principales sous-étapes pour la synthèse de l'analyse et des Impacts des facteurs contributifs sur les indicateurs de résultat et la classification de la phase pour chaque unité administrative ou zone :

1. comme pour les autres tableaux, renseigner les niveaux administratifs. La première partie du tableau 19ne concerne que les conclusions ayant trait à la situation **COURANTE** et la deuxième partie s'adresse seulement aux conclusions **sur la situation PROJETEE.**
2. En se basant sur les résultats de la convergence des preuves du tableau 20, les informations sont reportées à la fois pour les INDICATEURS DE RESULTATSque pour les FACTEURS CONTRIBUTIFS.

Tableau 17: Critères pour les preuves corroborant les niveaux de confiance

Niveau de confiance	Critères pour les preuves corroborant les niveaux de confiance	
	Situation courante	**Situation projetée**
Acceptable *	Au moins **1 preuve fiable (directe ou indirecte)** pour un des résultats pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle + Au moins **4 preuves fiables** pour différent facteurs contributifs ou autres éléments de résultats.	Au moins **4 preuves fiables** pour différents facteurs contributifs ou éléments de résultats
Moyen **	Au moins **1 preuve fiable** pour un des résultats pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle + Au moins **5 preuves fiables** pour différents facteurs contributifs ou autres éléments de résultats	Au moins **6 preuves fiables** pour différents facteurs contributifs ou éléments de résultats
Élevé ***	Au moins **2 preuves fiables** pour un des résultats pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle + Au moins **6 preuves fiables** pour différents facteurs contributifs ou autres éléments de résultats + **Aucune preuve contradictoire fiable**.	Au moins **8 preuves fiables** pour différents facteurs contributifs ou éléments de résultats

[8] Voir annexe 11

Tableau18 : synthèse et classification de la situation courante (ex. annexe 12)

SYNTHESE ET CLASSIFICATION DE LA ZONE –COURANTE | **PAYS : ___________**

Synthèse des Phase d'analyse et des Impacts des facteurs contributifs sur les indicateurs de résultat et classification de la Phase pour la zone

1. En se basant sur les résultats de la convergence des preuves du TABLEAU 2, reporter les informations de la façon suivante :
   a. Pour les INDICATEURS DE RESULTATS, indiquer les **couleurs de Phases décidées** de façon consensuelle dans le Tableau 2. Pour l' « évolution des moyens d'existence », reporter les Phases pour chacune des zones en fonction de ce qui a été entré dans le Tableau 2.
   b. Pour les FACTEURS CONTRIBUTFS, **reporter les Impacts** (positifs et/ou négatifs) sur les Indicateurs de résultat comme décidé de façon consensuelle dans le Tableau 2.
   c. Dans la colonne '**Conclusion(s) et classification finales pour le 2émeniveau administratif**', inscrire la Phase consensuelle pour l'unité administrative.
   d. Toujours dans la colonne '**Conclusion(s) et classification finales pour le 2émeniveau administratif**', inscrire une brève conclusion justifiant la Phase.
   e. Finalement, toujours dans la colonne '**Conclusion(s) et classification finales pour le 2émeniveau administratif**', inscrire le niveau de confiance de la classification en fonction des critères CH (* = Acceptable, ** = Bon, *** = Elevé)
2. *Comme pour les autres tableaux, renseigner les niveaux administratifs. Ce tableau ne concerne que les conclusions ayant trait à la situation **COURANTE**.*
3. *Pas besoin d'utiliser les facteurs contributifs dans le phasage global de la zone, si tous les 4 facteurs de résultats sont de niveaux fiabilité 3 et convergent*
4. *Ne pas classer une zone s'il n'existe aucun indicateur de résultat fiable, avoir au moins un indicateur de niveau de fiabilité 2 pour une zone*

Période d'analyse courante :

Admin 1	Admin 2	Zone de moyens d'existence	INDICATEURS DE RESULTATS				IMPACT DES FACTEURS CONTRIBUTIFS					Conclusion(s), classification et finales et niveau de confiance pour le 2émeniveau administratif
			Consommation alimentaire	Evolution des moyens d'existence	Etat nutritionnel	Mortalité	Danger et vulnérabilité	Disponibilité alimentaire	Accès aux aliments	Utilisation des aliments, y compris l'eau	Stabilité	
A	A.1	A.1.1										
		A.1.2										
	A.2	A.2.1										
		A.2.2										
		A.2.3										
B	B.1	B.1.1										
		B.1.2										
		B.1.2										
		B.1.3										
	B.2	B.2.1										

6.4.2. Etape 3.2 : synthèse et classification de la situation projetée

Tableau19 : synthèse et classification de la situation courante (ex. annexe 12)

TABLEAU C2 – SYNTHESE ET CLASSIFICATION DE LA ZONE - PROJETEE	PAYS : ___________

Synthèse des Phase d'analyse et des Impacts des facteurs contributifs sur les indicateurs de résultat et classification de la Phase pour la zone

1. En se basant sur les résultats de la convergence des preuves du TABLEAU 2, reporter les informations de la façon suivante :
   a. Pour les INDICATEURS DE RESULTATS, indiquer les **couleurs de Phases décidées** de façon consensuelle dans le Tableau 2. Pour l' « évolution des moyens d'existence », reporter les Phases pour chacune des zones en fonction de ce qui a été entré dans le Tableau 2.
   b. Pour les FACTEURS CONTRIBUTFS, **reporter les Impacts** (positifs et/ou négatifs) sur les Indicateurs de résultat comme décidé de façon consensuelle dans le Tableau 2.
2. Comme pour les autres tableaux, renseigner les niveaux administratifs. Ce tableau ne concerne que les conclusions ayant trait à la situation **PROJETÉE**.
3. *Pas besoin d'utiliser les facteurs contributifs dans le phasage globale de la zone, si tous les 4 facteurs de résultats sont de niveaux fiabilité 3 et convergent*
4. *Ne pas classer une zone s'il n'existe aucun indicateur de résultat fiable, avoir au moins un indicateur de niveau de fiabilité 2 pour une zone*

Période d'analyse **projetée** : ____

Admin 1	Admin 2	Zone de moyens d'existence	INDICATEURS DE RESULTATS				IMPACT DES FACTEURS CONTRIBUTIFS					Conclusion(s) et classification finales pour le $2^{éme}$niveau administratif
			Consommation alimentaire	Evolution des moyens d'existence	Etat nutritionnel	Mortalité	Danger et vulnérabilité	Disponibilité alimentaire	Accès aux aliments	Utilisation des aliments, y compris l'eau	Stabilité	
A	A.1	A.1.1										
		A.1.2										
	A.2	A.2.1										
		A.2.2										
		A.2.3										
B	B.1	B.1.1										
		B.1.2										
		B.1.2										
		B.1.3										
	B.2	B.2.1										
		B.2.2										

6.4.3. Etape 4 : estimation des populations en insécurité alimentaireet nutritionnelle

6.4.3.1. Sous-étape 4.1. Répertoire des chocs

Le répertoire des chocs doit commencer dès la première étape d'inventaire de preuve. Il s'agit tout particulièrement de relever toutes les preuves chiffrées contenues dans les preuves fournies dans le cadre de l'analyse.

Dans le cadre de la formulation des hypothèses pour l'analyse de la situation projetée, il faut identifier et répertorier les chocs probables pouvant affecter la situation alimentaire des populations.

6.4.3.2. Sous-étape 4.2 : évaluation des impacts et identification des groupes les plus affectés

Données HEA disponibles : utilisation des données des profils HEA

Généralement, il n'existe pas de preuves par groupe de ménage. Toutefois, les études HEA réalisées dans la plupart des pays nous permettent de disposer de profil de chaque Zone de moyens d'existence (ZOME). Dans ces cas, on essaie de superposer les ZOME et les entités administratives.

A travers l'exemple ci-dessous, on présente comment estimer les populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle en utilisant les profils HEA.

Exemple :
Dans une zone, le profil HEA présente les ménages par groupe de richesse :

- Ménages très pauvres (TP) : 20%
- Ménages pauvres (P) : 20%
- Ménages moyen (M) : 25%
- Ménages nantis (N) : 35%

La zone a connu des inondations qui ont touché 55% des ménages et est classée en Phase 3 selon les procédures du CH. Il s'agit à présent de calculer les populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle dans cette phase (3) ou pire.

Etape 1 : répartir les ménages victimes d'inondation selon les catégories de richesse. Cette répartition pourra se faire par consensus sur la base de l'expertise des analystes au cas où il n'ya pas d'autres évaluations précises.

Exemple de répartition :

Ménages TP dans la partie inondée = 5%
Ménages TP dans la partie non inondée = 15%
Ménages P dans la partie inondée = 10%
Ménages P dans la partie non inondée = 10%
Ménages M dans la partie inondé= 10%
Ménages M dans la partie non inondée = 15%
Ménages N dans la partie inondée = 30%
Ménages N dans la partie non inondée= 5%

La deuxième étape est donnée en synthèse dans le tableau 20 ci-après :

Etape 2 : Classement des groupes de ménages par ordre décroissant d'insécurité alimentaireet nutritionnelle. Cela se fera également par consensus. Ensuite il faut faire le pourcentage cumulé de la population conformément au tableau ci-après.

Tableau 20 : Classement des groupes de ménages par ordre décroissant

Group Name/Description	Classification par ordre décroissant d'insécurité alimentaire et nutritionnelle	% de la Population	Pourcentage cumulé de la population %
Ménages TP dans la partie inondée	Pire cas	5%	5%
Ménages P dans la partie inondée		10%	15%
Ménages M dans la partie inondée		10%	**25%**
Ménages N dans la partie inondée		30%	55%
Ménages TP dans la partie non inondée		15%	70%
Ménages P dans la partie non inondée		10%	80%
Ménages M dans la partie non inondée		15%	95%
Ménages N dans la partie non inondée	Meilleur des cas	5%	100%

Etape 3 : calculer les populations en insécurité alimentaireet nutritionnelle.
L'application de la règle des 20% nous amène à identifier le groupe correspondant au mieux aux caractéristiques de la phase 3. Il s'agit ici du groupe « Ménages Moyens vivant dans la partie inondée **».** Le pourcentage cumulé de cette classe étant 25%, cela signifie qu'au moins 20 % des ménages de la zone sont dans une phase 3 ou pire.

La population en insécurité alimentaireet nutritionnelle**Pv = 25% x Pt (Pt= population totale de la zone).** La proportion de la population en insécurité alimentaire et nutritionnelle doit être répartie dans le tableau 21par classe d'insécurité alimentaire et nutritionnelle en se basant sur la phase attribuée à la zone à l'issue de l'analyse. La répartition de cette proportion doit respecter la règle de 20% de façon consensuelle en se basant sur un raisonnement argumenté.

Sans données HEA : utilisation des données des profils de la pauvreté du pays

Pour l'estimation de la population, les analystes doivent décider de façon consensuelle et en se basant sur les preuves chiffrées sur les profils de la pauvreté et leurs connaissances des moyens d'existence, de la répartition des pourcentages pour chaque phase du CH. Il s'agit ensuite de façon consensuelle de répartir le pourcentage de ménages affectés par chaque phase en commençant par le pourcentage estimé de ménage en Phase 5 – Famine, puis en Phase 4 – Urgence, et ainsi de suite jusqu'à la Phase 1.

La règle de 20% reste la référence pour estimer les populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle par phase. Le consensus est essentiel et doit se baser sur un raisonnement argumenté.

Tableau 21 : estimation des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle pour la situation courante (cf. exemple en annexe 13)

ESTIMATION DES POPULATIONS **Pays ____________________**

Estimation des populations en insécurité alimentaire aigüe par zone d'analyse

1. Reporter dans « Population Totale » les chiffres les plus récents de population pour l'entité administrative de 3ème niveau. Ces chiffres doivent se trouver dans le Tableau 1. Faire cela pour toutes les zones d'analyse.
2. Pour la **SITUATION COURANTE**

a. Renseigner pour chaque entité administrative de 3ème niveau la classification générale décidée dans le Tableau 3 – Synthèse et Conclusions pour la zone

b. Définir ensuite de façon consensuelle le pourcentage de ménages affectés par chaque phase en commençant par le pourcentage estimé de ménages en Phase 5 – Famine, puis en Phase 4 – Urgence, et ainsi de suite jusqu'à Phase 1.

c. Calculer pour finir, en utilisant les pourcentages estimés de ménages en Phase 3, 4 et 5 l'estimation de population totale en insécurité alimentaire et nutritionnelle pour chaque entité administrative de 3ème niveau

3. Répéter les mêmes étapes pour la situation projetée
4. Dans la dernière ligne « Total », inscrire la population totale du pays, la population totale en Phase3, 4 et 5 pour la situation courante pour le pays et la population totale en Phase3, 4 et 5 pour la situation projetée pour le pays. Ne rien inscrire dans les autres

2ème niveau administratif	3ème niveau administratif	Population totale	SITUATION COURANTE									
			Classification de la zone	Pourcentage de ménages affectés par chaque phase **(pour chaque ligne, indiquer en commentaire le calcul des pourcentages)** Période :					Population totale en Phase 3	Population totale en Phase 4	Population totale en Phase 5	Population totale en Phase 3 à 5
				Ph1	Ph2	Ph3	Ph4	Ph5				
A	A.1.1.								0	0	0	0
	A.1.2								0	0	0	0
B	B.1.1.								0	0	0	0
	B.1.2.								0	0	0	0
	B.2.1.								0	0	0	0
	B.2.2.								0	0	0	0
Total									0	0	0	0

NB : La même démarche reste valable pour estimer les populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle pour la situation projetée.

Tableau 22 : estimation des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle pour la situation projetée.

ESTIMATION DES POPULATIONS **Pays ____________________**

Estimation des populations en insécurité alimentaire aigüe par zone d'analyse

1. Reporter dans « Population Totale » les chiffres les plus récents de population pour l'entité administrative de 3ème niveau. Ces chiffres doivent se trouver dans le Tableau 1. Faire cela pour toutes les zones d'analyse.
2. Pour la **SITUATION PROJETEE**

   a. Renseigner pour chaque entité administrative de 3ème niveau la classification générale décidée dans le Tableau 3 – Synthèse et Conclusions pour la zone

   b. Définir ensuite de façon consensuelle le pourcentage de ménages affectés par chaque phase en commençant par le pourcentage estimé de ménages en Phase 5 – Famine, puis en Phase 4 – Urgence, et ainsi de suite jusqu'à Phase 1.

   c. Calculer pour finir, en utilisant les pourcentages estimés de ménages en Phase 3, 4 et 5 l'estimation de population totale en insécurité alimentaire et nutritionnelle pour chaque entité administrative de 3ème niveau
3. Répéter les mêmes étapes pour la situation projetée
4. Dans la dernière ligne « Total », inscrire la population totale du pays, la population totale en Phase3, 4 et 5 pour la situation courante pour le pays et la population totale en Phase3, 4 et 5 pour la situation projetée pour le pays. Ne rien inscrire dans les autres

2ème niveau administratif	3ème niveau administratif	Population totale	SITUATION PROJETEE									
			Classification de la zone	Pourcentage de ménages affectés par chaque phase **(pour chaque ligne, indiquer en commentaire le calcul des pourcentages)** Période :					Population totale en Phase 3	Population totale en Phase 4	Population totale en Phase 5	Population totale en Phase 3 à 5
				Ph1	Ph2	Ph3	Ph4	Ph5				
A	A.1.1.								0	0	0	0
	A.1.2								0	0	0	0
B	B.1.1.								0	0	0	0
	B.1.2.								0	0	0	0
	B.2.1.								0	0	0	0
	B.2.2.								0	0	0	0
Total									0	0	0	0

6.5. Cartographie de la situation alimentaire

A la suite de la classification des troisièmes divisions administratives dans les différentes phases, il est réalisé une carte pour résumer et visualiser les résultats. En plus, on peut projeter sur cette carte, à la fois certaines causes (sécheresse, inondations) et conséquences de la vulnérabilité des populations (taux de malnutrition élevés par exemple) pour certaines zones (généralement les zones classées en phase 3 et plus).
Pour générer la légende, il est recommandé d'utiliser les codes de couleurs suivants représentant les différentes phases (tableau 23).

Tableau 23: code de couleur recommandé pour la cartographie des résultats de classifications des zones

Phase	R	G	B
Phase 1	205	250	205
Phase 2	250	230	30
Phase 3	230	120	0
Phase 4	200	0	0
Phase 5	100	0	0

VII. COMMUNIQUER LES RESULTATS DU CH

Les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, les PTF et les OIG ainsi que les OSC ont exprimé leur engagement vis-à-vis des piliers fondamentaux énoncés dans la Charte pour la Prévention et la Gestion des Crises Alimentaires à savoir *:*

1) information et analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle ;
2) concertation et coordination et
3) analyse consensuelle pour le choix des instruments de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles.

Les Parties prenantes marquent ainsi leur détermination à mettre en œuvre les normes de qualité pour soutenir ensemble leurs engagements de sorteque chaque partie comprenne ses propres obligations.

Tel qu'énoncé dans la Charte pour la Prévention et la Gestion des Crises Alimentaires, le partage des informations sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle entre les acteurs concernés est un des principes généraux pour parvenir à mieux comprendre le problème et à apporter une assistance coordonnée dans l'ensemble de la région. Les résultats des évaluations consensuelles de la situation alimentaire et nutritionnelle des pays devront par conséquent être activement communiqués à toutes les parties prenantes concernées. Le processus de communication est proposé ici sur la base d'une fiche de communication établie à cet effet, utilisée comme support de présentation des résultats d'analyse aux décideurs et aux partenaires.

Des pictogrammes sont utilisés pour indiquer :

- le niveau de confiance de l'analyse : ces pictogrammes sont obligatoires ;
- la récurrence des phases 3 et pirespendant trois années consécutives sur la même période dans la même zone;
- les zones qui seraient dans une phase pire sans assistances humanitaires.

7.1. VALIDATION DES RESULTATS D'ANALYSE

Il ne s'agit pas de créer un cadre de validation, ni de franchir une autre étape supplémentaire du processus du CH. L'aptitude de la cellule nationale d'analyse et des organisations partenaires à satisfaire les normes de qualité dépendra d'une série de facteurs, dont certains sont sous leur contrôle et d'autres, comme les enjeux politiques et/ou les besoins de soutenir des interventions d'urgence dans certains contextes par les partenaires, peuvent être source de conflit d'intérêt, de blocage ou d'incompréhension entre les parties prenantes du CH.

Dès que le consensus est bien établi à la fin des travaux au niveau national, sans objections et autres réserves par rapport à la qualité et la rigueurdu processus déroulé, les résultats atteints sont considérés comme définitifs et validés pour la période d'analyse.Le représentant du CILSS et le point focal de la cellule nationale d'analyse sont chargés de faire le débriefing des produits obtenus à l'issue de l'analyse aux autorités nationales.

Si lors de la consolidation régionale, une incohérence est constatée, le CILSS, en accord avec les membres de la cellule régionaled'analyse, informera les pays concernés pour d'éventuelles corrections de leurs produits.

7.2. REMPLIR LA FICHE DE COMMUNICATION

La fiche de communication est élaborée et validée par la cellule nationale à la fin du cycle d'analyse. Le canevas donne des indications sur la manière de présenter les résultats saillants obtenus à la suite du cycle d'analyse. Elle est remplie en suivant les indications données dans les tableaux24 et 25 (cf. annexe 14). La synthèsedes conclusions tirées de l'analyse doit être rédigée dans un style clair, simple et assez explicite. La fiche est présentée à la consolidation régionale et au PREGEC.

Tableau 24 : synthèse des résultats de l'analyse des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle (partie A)

<table>
<tr><td colspan="3">Cadre Harmonisé d'identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire au sahel et en Afrique de l'Ouest (CH)</td></tr>
<tr><td>Pays «… X…..»</td><td>Résultats de l'analyse de la situation de l'insécurité alimentaire aiguë actuelle et projetée</td><td>Valable : du …../…../……
au…../……/……
Créé le : …./…../…….</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td>Principaux résultats pour les zones touchées par l'IA.

 Consommation alimentaire :

 Evolution des moyens d'existence :

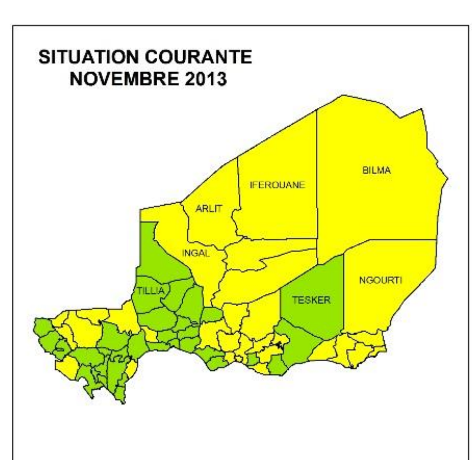


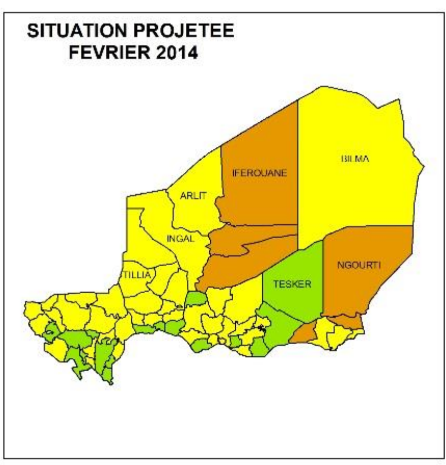
 Nutrition :

Mortalité :</td><td>Résumé narratif des causes, du contexte et des principaux problèmes
(à titre indicatif)

Les niveaux des disponibilités alimentaires comme éléments impactant la consommation alimentaire des ménages (productions, niveau des stocks…);
Impacts des facteurs pouvant perturber les productions comme la pluviométrie, la sécheresse/stress hydrique, les inondations, etc. ;
Les éléments prix qui renseignent sur l'accès des principaux produits alimentaires (panier du ménager : mil, sorgho, maïs, riz…) ;
Les données sur les flux commerciaux pouvant renseigner sur la dynamique des produits agricoles des zones de production vers les zones de consommation (accès) ;

Les éléments qui impactent sur les moyens d'existence des populations/catégories de populations (conflit, …)</td></tr>
</table>





Légende de la carte	Légende pictogrammes utilisés
Phase de l'insécurité alimentaire aiguë 1 Minimale 2 Sous pression 3 Crise 4 Urgence 5 Famine Zone présentant des preuves insuffisantes Non analysée	Fiabilité de l'analyse : ★ Acceptable ★★ Moyen ★★★ Elevée ! La situation serait probablement pire sans les effets de l'aide humanitaire ▲ Zone ayant atteint au moins la phase 3 pendant plus de 3 années consécutives

Tableau 25 : synthèse des résultats de l'analyse des zones à risque et des populations en insécurité et nutritionnelle (partie A)



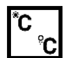
Principaux résultats et problèmes

a) Parler d'abord de façon plus ou moins détaillée des facteurs contributifs (disponibilité, accès, utilisation et stabilité…) ;
b) Présenter de façon détaillée les zones classées en différentes phases d'insécurité alimentaire comme output résultant de la situation de ces facteurs détaillés au point a) ;
c) Dégager des perspectives (évolution attendue des prix compte tenu de la situation du marché, évolution attendue des productions compte tenu des facteurs climatiques/pluviométrie attendus….).



Méthodologie et difficultés dans l'analyse

a) Décrire la démarche empruntée par la cellule nationale d'analyse, sa composition, les taches effectuées en amont avant l'analyse, etc ;
b) Décrire de façon succincte la démarche méthodologique ;
c) Motiver le niveau d'analyse menée (Admin3), pourquoi ?
d) L'origine des données mobilisées dans l'analyse ;
e) Mettre en évidence les contraintes liées à l'institutionnelle, à la méthodologie/indicateurs, aux données/désagrégation, etc.



Calendrier saisonnier et suivi des indicateurs

a) Renseigner le calendrier cultural/saisonnier (sous forme de tableau avec les 12 mois de l'année)
b) Renseigner les RDV de la collecte des données sur les principaux indicateurs et facteurs contributifs (Enquêtes PAM, nutrition SMART, Missions marches, Missions post-récoltes, etc.…)



Recommandations pour les analyses suivantes

a) Eu égard aux résultats quelles sont les principales recommandations à faire ? Et auprès de qui ?
b) Y-a-t-il des éléments à surveiller dans telle ou telle localité ?
c) Etc.



Contacts

*Nom-Prénom du Président du Groupe Multidisciplinaire d'Analyse pays-GMA/Nom-Organisation, son adresse e-mail, son téléphone

*Nom-Prénom du Point Focal CH2/ Nom-Organisation, son adresse e-mail, son téléphone

Partenaires de l'analyse — Insérer les logos des organisations participant à l'analyse



Populations estimées par phase d'insécurité alimentaire

ZONE D'ANALYSE	DISTRICTS/ REGIONS	Total de personnes	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 3 ou >	
			Nombre de personne	%	Nombre de personne	%	Nombre de personne	%	Nombre de personne	%

7.3. Communiquer aux décideurs

La communication des résultats du CH offre l'avantage de créer et de renforcer les synergies nécessaires entre les parties concernées pour la réalisation des interventions sur la base de ce diagnostic partagé, tout en valorisant la diversité des sources d'information et des analyses émanant des acteurs nationaux, régionaux et internationaux.

La communication dans ce cadre permet de diffuser les résultats des analyses conjoncturelles de la situation alimentaire et nutritionnelle par une information régulière et des analyses approfondies de manière consensuelle. Le but recherché est d'aider de manière efficace à faciliter la prise de décision par les Gouvernements, les organisations inter-gouvernementales, les organisations non gouvernementales, ainsi que les partenaires techniques et financiers.

Le service gouvernemental leader dans la coordination de la cellule nationale d'analyse du CH est chargé, en concertation avec les acteurs participants, d'organiser une séance de travail pour donner le feedback aux autorités compétentes ayant en charge les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les conclusions tirées de l'analyse consensuelle de la rencontre d'analyse par la cellule nationale ne doivent pas faire l'objet de modification de quelque nature que cesoit de la part d'un acteur, sauf à la suite de propositions de la cellule régionale en accord avec la cellule nationale.

7.4. COMMUNIQUER A TOUS LES PARTENAIRES

La communication aux décideurs ouvre dès lors la voie à la diffusion des produits issus de l'analyse du CH réalisée par la cellule nationale d'analyse. Ces résultats conjoints doivent servir à la planification des interventions dans le cadre de l'assistance aux populations à risque d'insécurité alimentaireet nutritionnelle. Ils serviront également à mieux organiser et orienter le suivi rapproché et conjoint de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire dans les zones à risques ou à mettre en place des sites de veille pour la surveillance de la malnutrition selon les besoins et les réalités de chaque pays.

Le rapport complet et la fiche de synthèse sont partagés à tous les partenaires sous forme de documents imprimés ou des fichiers téléchargeables sur les sites internet appropriés au choix du pays. Le Centre régional AGRYMET mettra en ligne tous les produits générés par les cycles d'analyse CH pour assurer une plus large utilisation.

VIII. ASSURER LA QUALITE ET LA RIGUEUR DE L'ANALYSE

Le succès des cycles du CH dépend du bon fonctionnement de la cellule nationale d'analyse chargée de la collecte et de l'analyse des données, et de sa performance dans la mobilisation des différents acteurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le but recherché est d'orienter le processus de réflexion visant à renforcer la mobilisation des principaux acteursde la SANvers un consensus intégral dans la mise en œuvre du CH et à identifier les voies et moyens permettant d'améliorer la qualité et la rigueur au cours des cycles du CH.

Au niveau régional, la qualité et la rigueur dans le déroulement des cycles du CH sontsuivies et orientées par le Comité Technique et le Comité de Pilotage. Ces deux instances veillent à s'assurer que tous les participants, les organisations appropriées de la société civile et les partenaires du gouvernement :

- sont impliqués dans la phase de collecte et d'analyse des preuves, d'élaboration de la cartographie et de la synthèse des résultats obtenus;
- reçoivent les rapports sur les résultats par rapport aux différents cycles réalisés ;
- fournissent une rétroaction (feedback) objective sur la façon dont la cellule nationale d'analyse fonctionne et collabore avec ses partenaires dans le but d'améliorer la qualité du travail ;
- adhèrent aux mécanismes mis en place pour recevoir et communiquer formellement à la cellule d'analyse les suggestions d'amélioration ;
- sont formés pour renforcer leurs capacités techniques et pour rendre compte aux autres parties prenantes (autres organisations de la société civile et les partenaires) ;
- rendent les informations sur les cycles du CH disponibles au grand public dans un format approprié.

8.1. Comité Technique du Cadre Harmonisé

Le Comité Technique (CT) du Cadre Harmonisé, créé en 2000, est chargé de coordonner la mise en œuvre l'outil du Cadre Harmonisé tant au niveau régional que national, de l'évaluer et d'améliorer ses performances sur le plan méthodologique. Ses réunions trimestrielles ou à la demande sont animées par son Président. Le secrétariat technique est assuré par le Centre Régional AGRHYMET.

Le Comité Technique du CH est composé des représentants du CILSS, de FEWS NET, de la FAO, du PAM, du JRC/EC, de GSU/IPC, de l'UNICEF, de l'ARAA et des ONG (OXFAM, ACF, Save The Children, etc.).

8.2. Comité de Pilotage du Cadre Harmonisé

Le Comité de Pilotage du Cadre Harmonisé, créé en 2000, est chargé d'orienter les actions du CT, de les évaluer et de proposer les financements appropriés pour la mise en œuvre de l'outil du CH tant au niveau régional que national. Il est présidé par le Secrétariat Exécutif du CILSS. Le secrétariat technique est assuré par le Centre Régional AGRHYMET. Il se réunit à la demande pour donner son avis et ses directives sur la mise en œuvredu processus du CH.

Font partie du Comité de Pilotage, les responsables du CILSS, de FEWS NET, de la FAO, du PAM, du JRC/UE, du GSU/IPC,de la CEDEAO, de l'UEMOA, de l'UNICEF, des ONG et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) évoluant dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelledans la région ouest-africaine.

IX. CADRE STRATEGIQUE DE VALORISATION DU CH

Les résultats du CH constituent une source d'information consensuelle pour les gouvernements et leurs partenaires techniques et financiers ainsi que pour les organisations intergouvernementales et les ONG. Les dispositifs nationaux et les partenaires mettront les résultats du CH en valeur dans le cadre duciblage des zones et des populations affectées pour la planification des interventions d'urgence, réhabilitation et/ou de renforcement de la résilience face aux risques d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Ils serviront aussi aux PTF pour déclencher la mobilisation des ressources supplémentaires en vue d'aider les pays touchés par les crises alimentaires et nutritionnelles.

En outre, les résultats du CH permettront aux organisations intergouvernementales régionales (CILSS, CEDEAO et UEMOA) et leurs PTF de prendre les meilleures décisions pour déclencher l'utilisation de la réserve alimentaire régionale dans les conditions requises.



Figure 6: Cadre stratégique de valorisation du CH

Le Cadre Harmonisé constitue le référentiel unique au Sahel et en Afrique de l'Ouest pour l'ensemble des acteurs, publics et privés. Sa mise en œuvre nécessite non seulement un soutien important de l'ensemble de la communauté régionale, mais aussi des évolutions fondamentales dans ses pratiques. L'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest est une préoccupation centrale, et l'une des priorités dans l'agenda des gouvernements, des PTF comme de la société civile. Elle apparaît à la fois comme une des principales causes de la pauvreté endémique, et en est simultanément sa principale conséquence. Par conséquent, se doter des moyens d'y remédier durablement est jugé aujourd'hui comme une des conditions et un des moyens pour réaliser la plupart des ambitions portées par l'ensemble des acteurs.

Pour mieux valoriser le CH, il est nécessaire que l'ensemble des partenaires prennent l'outil comme une référence pour l'analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le CH doit répondre aux besoins croissantsen informations pour les acteurs. C'est pourquoi le CH est défini comme un outil stratégique de communication en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et constitue un instrument de dialogue et d'animation du dispositif régional PREGEC et du RPCA.

X. CONCLUSION

Le Cadre Harmonisé est un outil fédérateur par son alignement à la charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires et son approche inclusive en matière de mobilisation des partenaires et de valorisation des acquis d'autres méthodologies d'analyse. Sa démarche actuelle permet de générerdes résultats comparables dans l'espace et dans le temps. Le CH utilise le même cadre analytique de l'IPC version 2.0 qui offre l'avantage de réaliser une analyse multidimensionnelle de la situation alimentaire sur la base des preuves fiables.

Le CH valorise les données issues de tous les dispositifs gouvernementaux, des organisations du SNU, des ONG,… Ces dispositifs constituent l'essentiel du potentiel pour la prise en charge du CH par les pays du CILSS, de la CEDEAO et de l'UEMOA. Ils ont besoin d'un renforcement des capacités techniques et financières. Toutefois, certains dispositifs nationaux ont besoin d'une réorganisation pour les amener à produire régulièrement des informations fiables permettant une meilleure prise de décision tant au niveau des pays qu'au niveau régional.

Bibliographie

Barrett C.B. and Lentz, E., 2010	"Food Insecurity." In Robert Denemark et al. eds. The International Studies Compendium Project. Oxford: Wiley-Blackwell
Barrett, Christopher B., 2004	Mixing Qualitative and Quantitative Methods of Analyzing Poverty Dynamics » (Combiner les méthodes qualitatives et quantitatives d'analyse de la dynamique de la pauvreté) ; document présenté lors de l'atelier KIPPRA- Cornell SAGA sur « Méthodes qualitatives et quantitatives de l'analyse de la pauvreté », Nairobi, Mars 2004
CILSS, 1990	Charte pour la Prévention et la gestion des crises alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest, RPCA, 10 février 1990
CILSS, 2011	Charte pour la Prévention et la gestion des crises alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest, RPCA, Conakry Novembre 2011
CILSS et al, 2012	Cadre Harmonisé d'analyse permanente de la vulnérabilité courante au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Manuel d'utilisation, version 1
CILSS et al, 2013	Cadre Harmonisé d'analyse permanente de la vulnérabilité courante au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Note Méthodologique, version 3
CILSS, et al, 2012	Cadre Harmonisé d'analyse permanente de la vulnérabilité courante au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Note Méthodologique, version 2
FAO, 2006)	Le Cadre des moyens d'existence durables Les quatre dimensions de la sécurité alimentaire : la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité.
FAO, 2012	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. Manuel Technique Version 2
FEG (non daté)	Approche de l'économie des Ménages Guide du Praticien. Regional Hunger and vulnerability Programme-Save the Children.
FSAU, 2006	Integrated Food Security and Humanitarian Phase Classification: Technical Manual Version I
Maxwell D, et Caldwell R., 2008	The Coping Strategies Index: Field Methods Manual, second edition, CARE. First edition 2003 on ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/009/ae513e.pdf
Partenaires globaux IPC 2012	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire : Manuel technique version 2.0. Preuves et normes pour une meilleure prise de décision en sécurité alimentaire. FAO. ROME
PAM, 2000	Manuel d'alimentation et de nutrition. Rome : PAM Service nutrition
Robert M., 1999	Food And Nutrition Assistance, Guide d'échantillonnage (USAID)
UNICEF, 1996	Le Cadre conceptuel de l'Unicef en matière de nutrition
WHO, 1995	The World health report 1995, Bridging the gaps
WHO, 1997	The World health report 1997, Conquering suffering, enriching humanity